

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

SEPTEMBRE 1731.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation des  
Commissaire Examinateur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grande attention de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on a tâché de le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: pour cela on continuë d'inviter les Sçavans & les curieux de vouloir bien nous communiquer leurs ouvrages, soit de Litterature, soit de nouvelles politiques, qui puissent plaire au public & l'interessier. On continuë aussi de prier d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, au gré d'un chacun, à prix juste & raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand assortiment de Livres de tous Pais, de même que plusieurs autres Journaux de Litterature, Historiques & Politiques, sçavoir, Republique des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, Lettres serieuses & badines sur les ouvrages des Sçavans, 5. vol. qui continuent de s'imprimer, Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, à present 15. vol., Bibliothèque Italique 7. vol., &c. on donne au public un vol. chaque quart d'an de ces deux derniers Journaux.

LA CLEF DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Septembre 1731.

A R T I C L E I.

*Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.*

I. **J**'Avois résolu de m'en tenir à ce qui a été inséré dans ces Mémoires, des cérémonies qui se sont faites à l'occasion de la Béatification du Bienheureux Pierre Fourrier de Mattaincourt ; mais dans une multitude de pieces qu'on m'a envoyées depuis sur le même sujet, je n'ai pû me dispenser de faire encore attention à la Lettre d'un Ecclésiastique à un de ses amis, contenant un narré précis des décorations de l'Eglise des Dames Religieuses de la Congrégation à Espinal en Lorraine, & de tout ce qu'elles ont pratiqué pour honorer la Béatification de leur Bienheureux Instituteur. Je la rapporte en son entier, afin de témoigner à la personne de qui je la tiens, la considération & le respect que j'ai toujours eu pour elle : D'ailleurs la magnificence qui a éclaté avec tout l'ordre imaginable dans la solennité dont il s'agit,

merite un détail égal aux relations couchées dans les Journaux précédens ; & le Lecteur qui jusqu'ici ne m'a sçu aucun mauvais gré du raport de pareilles pièces, ne fera, je pense, pas fâché de jeter encore les yeux sur la suivante.

*Copie d'une Lettre écrite à Strasbourg, touchant la cérémonie de la Béatification du Serviteur de Dieu Pierre Fourrier de Mattaincourt &c. célébrée à Espinal dans l'Eglise des Religieuses le 10. Juin de la presente année.*

M O N S I E U R ,

P our satisfaire au désir que vous m'avez témoigné d'apprendre ce qui s'est passé en cette Ville à la tolemnité de la Béatification du Bienheureux Pierre Fourrier, je vous dirai que nos Dames Religieuses ont fait paroître dans cette occasion leur zèle avec tant d'éclat, que nous admirons autant la genereuse dépense qu'elles ont faite, que nous sommes édifiés de l'affection singuliere & de la solide pieté qui les y a portées, n'ayant eu que très-peu de tems pour s'y préparer.

Je dois d'abord vous donner l'idée de la disposition de leur Eglise, longue de 60. pieds sur 30. de largeur; La structure de l'Autel est enrichie de 4. colonnes en façon de marbre blanc, entourées de fruits & de feuilles de vignes, qui se voyent posées sur des pieds-d'estaux de même, avec leurs chapitaux, corniches & autres ornemens de sculpture, parfaitement bien dorés sans le relief. La contretable est un excellent tableau du Bienheureux Pere montant au Ciel, ayant à sa droite la Congrégation de Nôtre-Sauveur, & à sa gauche celle de Nôtre-Dame, & pour gloire les trois personnes de

*des Princes, &c. Sept. 1731. 153*

de la sainte Trinité, la Vierge immaculée, & plusieurs Anges.

Du côté de l'Évangile se voit la grande grille du Chœur ornée d'un cordon de pierre blanche, & de l'autre côté la porte de la Sacristie. Le Sanctuaire est très-proprement boisé de la hauteur de dix à douze pieds, le tout en cadres, pilastres, chapiteaux, corniches & couronnemens à jour & bien vernis. Au défaut de cet ouvrage, & à la distance de 5. ou 6. pieds des degrés de l'Autel est exposé un grillage magnifique de dix pieds de hauteur, sans y comprendre les couronnemens. Toute la Nef est entourée d'un banc de menuiserie, avec une boiserie à simples panneaux. Le fond de l'Église est terminé par une Tribune soutenue sur trois arcades, ouvragées & enrichies d'une corniche d'architecture : Sur cette Tribune étoient placés les Musiciens des plaisirs de S. A. R.

Au dehors de l'Église qui fait face sur une Place assez belle, étoient disposés & plantés cinquante arbres verts. Sur le portail on lisoit dans un grand Cartouche ces vers en caractères de trois pouces de hauteur, & le chiffre Romain de cinq, marquant l'année de la cérémonie.

*Si juncti aethereis resonent molulamina chordis,*

*Magnificus Petro pompa triumphus erit ;*

*Ora promunt laudes, jam thuris sidera tangit*

*Fumus ; nunc properent corpora, corda, melos.*

Un peu plus bas étoit exposée dans un Cadre doré haut de 4. pieds & demi, la Bulle de Béatification, imprimée partie en lettres d'or, en caractères de 4. lignes de hauteur.

On avoit voilé toutes les vitres de l'Église de rideaux rouges-clairs, qui donnoient un œil agréable à tout l'ornement. Une banderolle en façon de taffetas, large d'un pied & demi, & longue de

170. faisoit le tour de l'Eglise à la hauteur de 25. pieds: cette banderolle qui commençoit au défaut de la Corniche de l'Autel du côté de l'Epître, & finissoit sur la même ligne du côté de l'Evangile, contenoit les huit vers suivans, écrits en caractères rouges de demi pied de hauteur, & bordés haut & bas d'un ornement brun entrelassé sur un fond couleur d'or.

*Hac tibi Foreri, Lotharorum gloria gentis,  
Petre, & Canonicis pax, via, norma, salus;  
Hac pia progenies, Patris sub numine certans,  
Consecrat, atque tibi corpora, corda dicat.  
Suscipe vota Pater nascentis, te duce, prolis:  
Non res, non sumptus, cum pia vota queras,  
Ipsis namque viis quasi tot gressibus astra  
Petre petis Christi, vox sacra firmat. Amen.*

Au défaut de cette bordure flottoient de part & d'autre de l'Autel les extrémités d'un Ecriteau volant par-dessus le Couronnement de l'Autel, de 36. pieds, en anse de panier, contenant en mêmes caractères ces paroles.

*Laudemus Patrem nostrum gloriosum in generatione sua.*

Pour second ordre regnoit au tour de l'Eglise une suite de très-beaux tableaux en cadres dorés de 4. à 5. pieds de hauteur. Au dessous de ces tableaux suivoit une bordure de chiffres du Saint en or frisé, couronnés & entourés de branches de Laurier retournées; le tout d'un pied & demi de hauteur, & entremêlés de 36. plaques-lustres, portant des bougies de cire blanche.

A distance proportionnée de cet ornement, 12. emblèmes representans la Reforme des Chanoines Réguliers, & l'institution des Dames Religieuses; & 12. Cartouches dans lesquels on lisoit sur un ovale couché à fond d'azure, différentes inscrip-

tions en Lettres d'or - matte de deux pouces de hauteur , occupoient les deux flancs de l'Eglise. Du côté droit étoient disposées à demi pied l'une de l'autre les douze pièces concernant la reforme dans cet Ordre : sçavoir , le premier emblème représentoit un arbre mourant , & une main sortant d'un nuage qui l'arrole avec cette inscription au-dessus. *Rigando restaurat* , & celle ci au-dessous :

*Sans fruit , presque sans vie inutile à la terre ,  
Qu'étois-je sans la main pleine de charité ,  
Qui répandant sur moi cette eau si salutaire ,  
Me rend & ma vigueur & ma fertilité !*

Dans le premier Cartouche on lisoit cette inscription en lettres d'or.

*Beato Petro Forerio Canoniorum Regularium Reformatori.*

Le second emblème représentoit un Dauphin dans la Bouraïque de la mer , s'égayant sur les flots , avec ces mots , *Inter turbida pace fruor.*

Dans le second Cartouche on lisoit cette inscription en mêmes caracteres.

*Mendaces ostendit qui macula verunt illum.*

Le troisième emblème représentoit une Croix entourée d'un pampre de vigne avec ces mots : *Je tombe si tu ne me soutiens.*

On lisoit dans le troisième Cartouche :

*Beatus Petrus Forerius plenus spiritu fortitudinis.*

Le quatrième emblème représentoit le Bon Pasteur , portant une Brebis sur ses épaules avec ces mots : *Inveni ovem meam qua perierat.*

Dans le quatrième Cartouche on lisoit cette Inscription :

*Beatus Petrus Forerius plenus spiritu sapientia.*

Deux Couronnes , l'une de roses & l'autre d'épines étoient représentées dans le cinquième emblème , & une main sortant d'un nuage , qui choisit celle

celle d'épines , avec ces mots : *Hac mihi charior.*

L'inscription suivante se voyoit dans le cinquième Cartouche :

*Beatus Petrus Forerius plenus spiritu pietatis.*

Un palmier presque sans racines étoit représenté dans le sixième emblème , avec cette devise : *Vix terra radicibus hæret.*

On lisoit ces mots dans le sixième Cartouche :

*Beatus Petrus Forerius plenus spiritu timoris  
Domini.*

Du côté gauche étoient disposées à même distance , & sur la même ligne les 12. autres pièces pour l'institution de la Congrégation de Nôtre-Dame , dont voici les représentations.

Le premier emblème montroit un Soleil couchant & une Lune dans son plein qui lui succede , ayant au-dessus cette inscription , *Per eam lucet* , & au-dessous :

*Cet astre bienfaisant terminant sa carrière*

*Se derobe aux yeux des humains ;*

*Mais attentif à leurs besoins ,*

*Par un autre à sa place il leur rend sa lumiere.*

L'inscription suivante en lettres d'or se lisoit dans le premier Cartouche.

*Beato Petro Forerio sacrarum Virginum Institutori.*

Un Encensoir fumant sur un Autel avec ces mots : *Ignis me tollit ad astra* , étoit représenté dans le second emblème , & dans le second Cartouche on lisoit :

*Effudit in fundamento duplicis edificatiõis odo-  
rem divinum.*

Le troisième emblème representoit un grand Cœur ardent portant le chiffre du Bienheureux Pere , & dardant ses flammes sur plusieurs petits cœurs entrelassés , marqués au chiffre de la Congrégation de Nôtre-Dame , avec cette devise : *Je les aime de*

mon feu. Et le troisième Cartouche portoit cette inscription :

*Filia Petri sicut novella olivarum in circuitu ejus.*

Un flambeau de cire vierge brûlant devant le Sr. Sacrement étoit le sujet du quatrième emblème , qui avoit pour devise : *Tuos totus consumor in usus ;* & le Cartouche , celle-ci :

*Exaltavit Templum Domini in gloriam  
sempiternam.*

Le cinquième emblème representoit une Colombe portant un rameau d'olivier dans l'Arche flottant sur les eaux avec ces mots : *Je porte la paix dans l'Eglise ;* & le même Cartouche avoit pour inscription :

*Pater fidei nostra in Christo Jesu nos genuit.*

Le sujet du sixième emblème étoit un Bûcher ardent au milieu duquel se consumoit un Agneau , ayant pour devise , *Tout pour Dieu ;* & dans le sixième Cartouche on lisoit ces mots :

*Dedit Petro Dominus scientiam Sanctorum , &  
complevit labores illius.*

La Corniche du fond de l'Eglise qui regne au-dessus des arcades de la Tribune étoit ornée de 4. pyramides de huit pieds de hauteur à trois faces , sur lesquelles on voyoit parmi les palmes & les lauriers les chiffres du Bienheureux Pere. Ces pyramides garnies chacune de dix chandeliers avec des cierges blancs , avoient pour cimiers de grosses boules de bronze chargées de renommées un pied en l'air , & leurs trompettes en bouche. Il y avoit de part & d'autre plusieurs figures dotées , des chandeliers de cuivre , & des bouquets en suffisance.

Devant la Tribune pendoit un lustre de cristal de roche portant douze bougies de cire blanche ; & au milieu de la Nef un autre lustre des plus beaux portant dix-huit bougies. Une lampe d'argent d'un pied

ped & demi de diametre pendoit aussi devant l'Autel : Les cordages de cette lampe , & ceux des lustres étoient articulés chacun de 9. boules dorées, distribuées à distance égale.

La corniche du Sanctuaire étoit chargée de Reliquaires dorés de plusieurs Anges de même, portans dans leurs mains des Couronnes de fleurs de Lauriers , des palmes & des Chandeliers, entre lesquels il y avoit 24. flambeaux d'argent , & de très-beaux bouquets en vases dorés.

Sur la corniche du grillage de fer étoient placées de rares peintures sur le verre, en cadres de glaces & de feuilles d'argent , & au-dessous un ordre de chiffres dorés & à jour.

Le Tabernacle qui étoit élevé sur une baze d'un pied de hauteur entourée d'un excellent ouvrage à l'éguille, avoit toutes les extrémités, terminées par des vases dorés, des bouquets & des chiffres dorés & percés à jour avec leurs Couronnes. De semblables chiffres étoient posés sur des Chandeliers d'argent au nombre de 36. avec leurs luminaires de cire blanche.

L'Ostensoir brilloit par une infinité d'Anges Adorateurs dorés , & par l'éclat d'une Niche magnifique , & de plusieurs pieces d'argenterie.

Le devant de l'Autel étoit entouré d'un Cadre ciselé doré dans l'ordre du Couronnement. On lisoit dans un grand Cartouche à fond d'azure , ces mots en gros caracteres d'or.

*Divo Petro Forerio Sacrum.*

L'ouverture de la cérémonie se fit le 9. Juin à 3. heures après midi par le son des trompettes & timbales des plaisirs de S. A. R. , & de toutes les Cloches de la Ville : On commença alors les premières Vêpres par la publication de la Bulle de Béatification , & l'on donna ensuite la benediction avec le

Vene-

*des Princes &c. Sept. 1731. 159*

Venerable, qui fut exposé les trois jours suivans avec une Indulgence pleniére, pendant lesquels Mr. l'Abbé de Chaumouley, General des Chanoines Reguliers, officia pontificalement aux Messes solennelles chantées par le Curé du Lieu & les Chanoines du Chapitre de St. Goery. Les Vêpres & les Motets furent chantés chaque jour par les Dames Religieuses ; & l'on prononça de même le Panegyrique du Saint avec l'applaudissement de tous les Auditeurs. Trois décharges de Canons & Mortiers se firent entendre à tous les Services divins du matin & de l'après midi ; ce bruit étoit accompagné des fanfares des trompettes & timbales, & du son de toutes les Cloches de la Ville : il y avoit aussi chaque jour des feux de joye & d'artifices en 5. différens endroits, qui furent terminés le 12. par des illuminations magnifiques & un nouveau feu d'artifice, qui surpassa en beauté tous ceux qui avoient paru jusqu'alors : La clôture de cette cérémonie, qui avoit attiré ici une foule innombrable de personnes de tout âge & de toute condition, se fit par le *Te Deum* chanté au bruit de l'Artillerie & le son de toutes les Cloches &c.

Voilà, Monsieur, un crayon leger de ce que j'ai vû & admiré, & que je vous ai tracé pour donner à vôtre curiosité une satisfaction entiere. Je suis, &c.

II. On distribuë chez Gregoire, Libraire proche les Dames du St. Sacrement à Nancy, une nouvelle Edition de la Theologie Latine du Pere Paul de Lion en 6. vol. in 12. sous ce titre : *Totius Theologia positiva, speculativa, moralis specimen, ad usum Theologia Candidatorum, scholasticâ methodo compendiosè delineatum, operâ & studio R. P. Pauli à Lugduno Capuc. nova Editio accuratior atq; emendatior priori &c.* Ce Livre, imprimé sur du beau papier

papier & avec des caracteres neufs , est fort estimé pour sa bonté , & ne manquera pas d'avoir un grand débit par l'augmentation que l'Auteur a fait à cette Edition, qui se trouve chez l'Imprimeur de ce Journal.

III. Il paroît de l'Imprimerie Royale à Paris en 4. vol. in 4° un Recueil des Reglemens generaux & particuliers concernant les Manufactures & Fabriques du Royaume : il est divisé en 9. parties , la premiere regarde la jurisdiction des Manufactures ; la seconde , les Inspecteurs des Manufactures établis en 1669. ; la troisième, le Conseil ou Bureau du Commerce en 1700. ; la quatrième , les Chambres du Commerce depuis 1650. ; la cinquième , les Reglemens generaux concernant les Manufactures & les Teintures ; la sixième, les Reglemens particuliers pour la police des Manufactures des Villes de Paris , Lion , Tours , Vienne ; on y voit ce qui regarde les Draps d'or , d'argent & de soye ; la septième , les Reglemens particuliers qui concernent les Manufactures des Draps , des Serges & des autres Etoffes de laine pures ou mêlées d'autres matieres , & les Teintures de ces Etoffes. Il y est parlé à la fin des Draps destinés pour les Echelles du Levant , ou qui y ont été portés. Le quatrième volume est terminé par un Supplément , ou Recueil des Reglemens publiés pendant l'impression. A chacun on marque la place qu'il doit occuper dans le corps de l'Ouvrage. Trois Tables se trouvent dans ces volumes , une chronologique selon les dattes des pieces , une alphanetique pour le détail des matieres , une topologique selon les lieux que les Reglemens concernent.

IV. Nous annonçames au mois de Février dernier les ouvrages contenus dans le dix-huitième volume du Tome dix septième de *Scriptores rerum Italicarum* : Voici à présent , au raport de Mr. Argelati ,

Argelati , qui fait une grande estime de ces monumens anecdotés, ceux que contient le dix-neuvième volume du même Tome , dont l'impression est achevée à Milan.

*Chronicon Patavinum Italicâ linguâ scriptum ab anno 1731. ad annum 1406. Authore Andrea de Gatariis :* On y a joint la même Histoire par Galeatius Gatarius , pere d'André , réimprimé sur un Manuscrit de la Bibliotheque d'Est.

*Georgii stella Annales Genuenses ab anno 1298. usque ad finem anni 1409.* avec la continuation jultqu'en 1435. par le frere de l'Auteur , Jean Stella.

*Chronicon parvum Ripalta ab anno 1195. usque ad annum 1405.*

V. Un des plus habiles Professeurs de l'Université d'*Helmstad* , qui est Mr. Trever , connu par beaucoup d'ouvrages estimés , entr'autres par ses notes sçavantes & utiles sur *Pufendorff* , a entrepris le Recueil de tout ce qu'on a écrit d'important sur les Antiquités Germaniques. La multitude de Livres , de Dissertations , de feüilles volantes qu'il rassemble , épargnera de pénibles recherches aux curieux de ces Antiquités: L'Histoire d'Allemagne si nécessaire & encore trop confuse , avoit besoin de ce Recueil si propre à la débrouïller & à l'éclaircir. Mr. Trever , qui a crû devoir communiquer son projet aux Sçavans , demande qu'ils lui indiquent & les ouvrages qu'il doit retrancher de ce projet , & ceux qu'il doit y ajoûter. Le titre est *Delineatio Thesauri Antiquitatum Germanicarum.* Il est distribué en six classes sans compter la préliminaire : Voici leur titre. *Classis prima complectens statum naturalem Germaniæ , & Scriptores ad Geographicam , populos singulos , eorum habitum corporis & animi , vitamque privatam spectantes.* *Classis secunda,*

secunda, de statu litterario veterum Germanorum. Classis tertia, de statu Religionis. Classis quarta, de statu œconomico. Classis quinta, de statu publico politico. Classis sexta, de statu militari. Nous nous bornons ici à la Classe préliminaire, nous réservans de parler des autres dans la suite : Elle renferme dans le premier volume du premier Tome, d'abord Tacite, de moribus Germanorum avec tous les Commentateurs qui en ont donné des éclaircissemens critiques ou historiques, en second lieu, des extraits d'anciens Auteurs de rebus Germanorum & des notes de leurs Commentateurs. Dans le second volume sont rassemblés les Ecrivains qui ont pour objet l'origine & les noms des Germains, & en general les Antiquités Germaniques. On en raporte 36.

1. Leibnizii Meditationes de originibus & migrationibus gentium.
2. Loccenii Diss. de migrationibus populorum in genere.
3. Kriegsmannus de Germanica gentis origine.
4. Jo. Heigeri Gomerus, Germanica gentis conditor.
5. Gundlingius von Tuisstone der Teutschen Vatter.
6. Pretorii Orbis Gothicus.
7. Conringius de antiquissimo Helmstadii statu.
8. Eccardi Diss. de eadem materia.
9. B. Rhenani Commentarii rerum Germanicarum.
10. Wadenfels Selecta antiquitatis Libri.
11. Beucheri animadversiones historica, quatenus ad Germaniam spectant.
12. Piccarti Oratio Germanos esse fratres Persarum.
13. Dillherri Historia prisca Germaniæ.
14. Hagelgans de prisca Germanorum atate.

15. Pirckheimeri *Descriptio Germania.*
16. Celtis *Germania & Hercinia.*
17. Peutingeri *Sermones convivales.*
18. Hieronymus Luzlezuus *de migrationibus populorum Septentrionalium.*
19. Michaël Praun *entdecker Ursprung der Teursehen, und anderet Eutopœischen Völker.*
20. Strauch *de indigenatu Germanorum.*
21. Majors *Bevolckertes Cimbrien.*
22. Hackenberg *de originibus Germanorum & Suedorum.*
23. Dornmeyer *de prima Germanorum notitia.*
24. Artopæus *de vetustissimis gentis Germanicae memoriis in Historia antiqua.*
25. Brucknerus *de titulo Germania.*
26. Eggeling *de vocabulo Germania.*
27. Lansii *Consultationes de Germania.*
28. Peztonii *origines Celticae.*
29. Hillerus *de origine gentium Celticarum.*
30. Cellarii *initia cultioris Germania.*
31. Dann. Langhornii *elenchus antiquitatum Al-bionensium, Britannorum, Danorum, Scotorum Anglo Saxonum origines & gesta ad a. 449. quo Angli in Britanniam migrarunt.*
32. Watæi *Antiquitates hybernicae.*
33. Bartholini *Antiquitates Danicae.*
34. Bitcherodii *Disquisitiones circa Antiquitates Daniae.*
35. Loccenii *Antiquitates Sueo-Gothicae.*
36. J. Piccarti *Antiquitaten der Provintzien en Lande Tuschén der Nordsee, de Yssel, émise en Lippe.*
- VI. Le Sieur Pairat, ci-devant Chirurgien Major du Regiment de Lassey au service de France, & presentement Chirurgien & Apoticaire à Vancoleur près de Toul, nous prie de rafraichir la mémoire

au public de ce qui est inséré dans notre Journal du mois de Novembre de l'année dernière pag. 321. & suivantes, au sujet de son *Sel de Mars*; nous nous en acquitons avec plaisir, & nous y renvoyons le Lecteur.

## A V I S.

Comme un assez bon nombre de personnes achètent ce Journal à tant par an; que les uns se sont fait inscrire, & ont commencé par Janvier, d'autres par Février, Mars &c. & que ce détail est pénible au St. Chevalier, chez lequel ils le prennent chaque mois, il prie ceux qui sont dans le cas, de recommencer leur année par Janvier prochain, afin que tous la finissent en même-tems.

VII. Le mot de l'Enigme du mois passé est les *Dents*. Ces petits ouvrages d'esprit, qui depuis plusieurs mois sont assez faciles à résoudre, ont trouvé par conséquent diverses personnes qui nous les ont expliqués; mais je doute si l'Enigme qui suit rencontrera le même nombre de *Devins*, quoique les causes, les effets & les propriétés soient décrites au naturel & avec beaucoup de netteté.

## E N I G M E.

**D**evinez qui je suis? Une goutte d'eau pure  
 Me donne la naissance & me sert d'aliment.  
 Si je pouvois durer j'ornerois la nature;  
 Car je reçois sans cesse un nouvel agrément.  
 Je suis ou rouge, ou bleüe, ou noire, & toujours  
 ronde;  
 Je prends mille couleurs que j'emprunte de l'air;  
 Je change à tout moment; ma figure est le monde;  
 Dès qu'on m'agite trop, je suis comme un éclair.  
 Je deviens ce qu'on veut, je suis grosse & petite.  
 Qu'on me touche, aussi-tôt j'échape aux curieux;  
 Mais je laisse toujours des marques de ma fuite.

Et dès que je finis, j'en avertis les yeux.

Je meurs presque en naissant : dès qu'on me voit paroître

Je ne suis déjà plus. Voilà quel est mon sort.

Et comme un peu de vent est auteur de mon être,

De même un peu de vent est l'auteur de ma mort.

## ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en BARBARIE depuis le mois dernier.*

I. **S**eville. Un Prince Maure, fils du Roi Muley-Hamet-Ismaël, qui mourut en l'année 1727. arriva le 25. Juin dernier en cette Ville par la voye de Ceuta. Le 27. il eut Audience de L. M., ensuite du Prince & de la Princesse des Asturies, & de tous les Infants, qui lui firent un bon accueil : il vint, dit-on, demander au Roi un certain nombre de Chevaux & 50000. fusils, avec promesse qu'au cas qu'il puisse avec ce secours monter sur le Trône de son Pere, il cederà à l'Espagne *Tanger*, *Oran* & diverses autres Places maritimes. L'appréhension où étoit le Roi Regnant de Maroc que la Cour ne vint à prêter l'oreille aux propositions de ce Prince, lui a fait prendre la résolution d'envoyer un Ambassadeur à S. M., qui arriva le 28. ici par *Cadix*, chargé de faire à ce Monarque des offres très avantageuses, pour le détourner d'accepter celles dont on vient de parler. Il y a de l'apparence que la Cour tirera du profit de ces propositions, & qu'elle préférera l'acceptation des dernières comme les plus assurées : On en juge

par les ordres qui ont été donnés de fournir à l'Am-  
bassadeur une certaine somme d'argent pour son  
entretien, & par la gracieuse réception qu'on lui  
fait par tout, sans être encore muni de ses Lettres  
de créance.

II. Quoique des avis respectables venus d'Italie por-  
tent que tous les préparatifs sont faits pour l'accou-  
chement de la Duchesse seconde Douairière de  
Parme, on est ici dans le sentiment contraire à l'o-  
pinion commune; & la grossesse de cette Princeesse  
y est considérée comme un pur Paradoxe, au grand  
étonnement d'un chacun; la Lettre circulaire du  
Marquis de la Paz justifie ce que nous avançons: elle est écrite à tous les Ministres étrangers résidans  
en cette Cour, & est conçue en ces termes.

#### M O N S I E U R ,

**N** Onobstant les avis authentiques qu'on reçoit  
journallement contre la vérité de la grossesse de  
la Ser. Duchesse Henriette de Parme, assurant que  
cette prétention, à en juger par toutes les regles uni-  
verselles & immanquables, est sans fondement; le  
Roi mon Maître a cependant appris, qu'on soutient  
publiquement le contraire, au grand préjudice des  
droits du Serenissime Infant Dom Carlos, pour la suc-  
cession immédiate, & la possession des Etas de Parme  
& de Plaisance. Pour cette importante raison Sa  
Maj., sans entrer dans le détail des causes qui pour-  
roient fortifier ces premiers avis, a fait des instances  
réitérées pour qu'on veuille prouver d'une manière  
permise dans les Loix & Coutumes, la vérité d'une  
chose, qui, selon les marques évidentes & continuel-  
les dont on est informé, a toutes les raisons contre  
elle. & a rencontré par consequent des obstacles &  
des oppositions qui sont connues, & qui ont rendu

Et rendent encore plus évidente la non-existence de cette grossesse : lesquelles raisons aussi ont porté les Alliés de S. M. à différer l'accomplissement du cinquième Article de la Quadruple Alliance, & du contenu de l'investiture éventuelle, expédiée en faveur du Ser. Infant Dom Carlos.

Sa Maj. a donc jugé à propos de déclarer, qu'Elle n'acquiesce ni ne consent, de même qu'Elle n'a acquiescé ni consenti à aucune preuve qui pourroit favoriser l'existence de cette prétendue grossesse, qui doit être regardée & considérée comme nulle & clandestine, & qui n'a été publiée que dans le dessein de préjudicier aux engagements contractés; chose également contraire à l'équité & à la raison : Et afin qu'à tout événement les intentions de S. M., qui ne tendent qu'à employer toutes les précautions possibles dans cette importante affaire, soient connues, Elle m'a ordonné de vous communiquer tout ce que ci-dessus, afin qu'en ayant donné part au . . . . . votre Maître, il soit informé & prévenu de toute l'affaire. Je m'acquitte par ces Presentes des volontés de S. M., & je suis &c.

Signé, le Marquis DE LA PAZ.

III. Nous suspendons toutes les réflexions qu'on pourroit faire sur une Lettre de cette espece; mais à faire rouler simplement son jugement sur les fréquentes allées & venues des Exprés de différentes Cours, les conférences entre les Ministres du Roi & ceux des Puissances étrangères, dont le resultat est toujours tenu fort secret, & sur les diverses Audiences que leur donne S. M., on ne peut se persuader autre chose qu'il se négocie encore quelque affaire de la dernière importance : Cependant l'on ne parle que du transport en Italie de l'Infant Dom Carlos avec les 6000. de Troupes d'Espagne, dont

il a été fait si souvent mention , & de la Flotte qui doit servir à ce transport , qui sera , dit-on , composée de 24. Vaisseaux de guerre , outre l'Escadre de la Grande-Bretagne qui la viendra joindre. Il est certain que l'on a envoyé dans presque tous les Ports de cette Monarchie de nouveaux ordres pour presser les dispositions nécessaires touchant cette affaire , que plusieurs personnes de distinction sollicitent de l'emploi en cette occasion , & que la Maison de l'Infant Dom Carlos est déjà réglée , sans avoir été néanmoins encore renduë publique ; mais on ne debite rien de positif sur le tems que la Flotte doit mettre à la voile.

IV. La Cour a pris un deuil de trois mois pour la mort de la Grande Princesse Violante de Toscane , qui étoit Tante du Roi ; & sur le raport qu'une Mine d'or découverte aux environs de *Talavera* dans la *Nouvelle Castille* , étoit fort abondante , elle a ordonné d'y aller travailler incessamment : Pour le faire avec plus de commodité on y construira plusieurs maisons , & l'on y enverra sans délai tout ce qui est nécessaire pour ce travail. L. Maj. ont appris avec plaisir la naissance d'un second Prince dont la Reine de Sardaigne accoucha le 17. Mai dernier , & que le Marquis d'Avilar Ambassadeur de cette Couronne , leur annonça dans une Audience particuliere. On assuroit au commencement de Juillet que le séjour de la Cour en cette Ville seroit encore de 2. ou 3. mois , pendant lesquels elle ne seroit aucun voyage.

V. *Cadix*. Les trois Bâtimens que l'on a chargés de Vif-argent & autres marchandises pour la Nouvelle-Espagne , n'attendoient plus vers le milieu de Juillet que les derniers ordres de la Cour pour se mettre en mer , sous le commandement de Mr. Alderette Chef d'Escadre : Il n'y avoit encore pour  
lors

lors rien de réglé par raport à la distribution aux Intereffés des effets apportés par la dernière Flotille revenuë de *Vera-Cruix* ; & le Roi avoit, dit-on, demandé de nouveau au Conseil de Commerce, l'emprunt d'un million 200. mille pieces de huit, avec promesse qu'en ce cas S. M. n'hésiteroit plus à les faire enfin distribuer ; mais que les Membres qui composent ce Conseil n'ayant pas jugé à propos d'accorder cette demande, avoient envoyé faire leurs rémontrances là-dessus à la Cour.

Le 26. Juin dernier on reçut la nouvelle par un Bâtiment d'avis arrivé dans ce Port en 84. jours de *Porto-Bello*, & en dernier lieu de la *Havana* en 44. que les Gallions étoient arrivés à *Porto Bello* le 29. Janvier précédent ; que les Effets qui étoient à leur bord avoient été déchargés & mis dans les Magazins du Roi ; que l'ouverture de la Foire de *Porto-Bello* avoit été différée jusqu'au mois de Mai, qu'il y avoit toute aparence qu'elle seroit très-avantageuse, 16. millions 890000. pezos y étans déjà arrivés de la mer du *Sud* ; que l'on y attendoit encore divers autres Bâtimens avec 4. millions tant en or qu'en argent, & une certaine quantité de *Cacao* & autres fruits du Pays ; & que ces Gallions pourroient être de retour dans le Port de cette Ville sur la fin de Septembre ou vers le commencement d'Octobre prochain avec de grandes richesses, tant pour le compte du Roi, que pour celui des particuliers.

En finissant ce Paragraphe, nous recevons la nouvelle que les Vaisseaux d'*Assoques* qui transporterent l'année dernière du Vif argent à *Vera-Cruix*, revinrent dans la Baye de cette Ville le 14. du courant avec la valeur de plus de cinq millions de pieces de huit, tant en or, qu'en argent & en marchandises ; & ces Bâtimens étoient accompagnés d'un Vaisseau

de guerre nommé le *Conquerant*, & monté de 70. pieces de Canon, qui a été nouvellement construit à la *Havana*.

VI. *Gibraltar*. Les ouvrages que les Espagnols construisent aux environs de cette Place sont à présent comme perfectionnés : ils ont fait de serieuses défenses à toutes les Barques de leur Nation de ne porter aucuns vivres à *Gibraltar*, & ayant enlevé depuis peu un de ces Bâtimens chargés de quelques victuailles, ils en pendirent d'abord le Patron ; ces rigueurs exercées en tems de paix, & pour cause pareille contre leur propre Nation, font croire qu'il y a quelque chose de mystereux caché, dont le voile ne sera levé qu'après un certain tems.

VII. *Barbarie*. On apprend de *Mequinez* que l'Armée du Roi de Maroc composée de Noirs, ne s'est point encore mise en marche contre les Provinces qui refusent de le reconnoître pour leur Souverain, & qui empêchent la sortie des vivres, dont il y a grande disette à *Mequinez* & aux environs ; que ce Prince a défendu sous de rigoureuses peines de transporter hors de ses Etats aucunes Especes ou matieres d'or, avec ordre en même-tems de les apporter toutes dans ses coffres ; & que les troubles entre les Maures étoient plus grands que jamais, y ayant à présent jusqu'à quatre Princes qui se disputent la Couronne du précédent Empereur de Maroc. On est pareillement informé que le Dey d'Alger a fait publier une Ordonnance qui défend à tous les Vaisseaux portans Pavillon Anglois, & destinés pour la *Méditerranée*, de recevoir sur leurs bords des étrangers, ou des Effets qui leur appartiennent, sous peine contre ces derniers de punition arbitraire, & de confiscation de tout ce qui sera reconnu être à eux : Cette Ordonnance a été déjà affichée à *Oran*, & il est parti d'Alger 8. Vaisseaux

Cor-

Corsaires pour la faire observer : Avant cette publication le Dey avoit déclaré au Consul Anglois, que puisque ses Sujets n'étoient pas en fureur sous la Bannière de la Grande Bretagne, elle ne devoit pas non plus servir à mettre à couvert leurs ennemis de leur ressentiment.

VIII. *Portugal. Lisbonne.* L'Infant Dom Francisco, frere puîné du Roi, & Prieur de *Crato*, a reçu dans sa Chapelle l'habit de l'Ordre Religieux de Terceyra de Nôtre Dame des Carmes. Le 6. Juin il y eut grande fête au Palais Royale au sujet de l'anniversaire de la naissance du Prince du Brésil qui entra ce jour-là dans la 18. année de son âge; & le 5. du mois suivant on celebra aussi avec beaucoup de magnificence celui de l'Infant Dom Pedro.

L'Inquisition de *Coimbre* a tenu un *Auto-d-Fe* dans l'Eglise du Convent Royal de *Ste. Croix* de la même Ville, dans lequel vingt-neuf hommes & trente-deux femmes furent condamnés à diverses peines; la plupart pour avoir judaïsé, & six femmes & deux hommes entr'autres pour avoir fait des cures si extraordinaires, que le Tribunal ne les croyoit pas possibles sans le secours des enchantemens. Quelques jours auparavant on avoit brûlé vifs quatre hommes & huit femmes, avec les effigies d'un jeune garçon de treize ans, & d'une jeune fille de quatorze qui étoient morts dans les prisons.

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. La nuit du 26. au 27. Juin l'Evêque de Targa fut transféré en Carosse, sous l'escorte de plusieurs Soldats, du Couvent de *Ste. Praxede* dans le Château *St. Ange*, où on lui donna néanmoins une Chambre convenable pour la prison, avec permission d'avoir un Domestique, & de se promener au tour de la grosse Tour qui est au milieu de ce Château : Ce Prélat dit tous les jours la Messe dans la Chapelle, & pour marquer que cette prison ne lui est pas si desagréable qu'on pourroit se l'imaginer, il y paroît journellement en habit de Prélat, & fait aussi servir sa table des mets les plus exquis. Le Manifeste dont le Cardinal Coscia son frere a fait depuis peu distribuer des copies à tout le Sacré College, a beaucoup aigri les esprits de cet illustre Corps, qui a résolu de s'assembler extraordinairement pour délibérer sur la réponse à faire à cet Ecrit, qui est conçu en des termes peu respectueux, aussi bien qu'une Lettre particulière de cette Em. adressée au Cardinal Banchieri Secrétaire d'Etat.

II. On a, dit on, dépêché un Exprés à *Vienne* au Successeur du Cardinal Grimaldi qui est revenu de la Nonciature de cette Ville là, avec ordre d'informer l'Empereur du contenu de la Lettre, dont nous venons de parler, & de l'emprisonnement dans le Château *St. Ange* de l'Evêque de Targa. Comme la Secrétaire d'Etat a reçu depuis une seconde Lettre du Cardinal Coscia, & qui n'attaque pas moins  
que

que la première la plupart des Cardinaux, on est dans la pensée que le Pape sera enfin obligé d'en venir à de fortes résolutions contre S. Em.: On va commencer l'examen de quelques nouveaux chefs d'accusation intentés contre elle, & l'on doit aussi la poursuivre, pour lui faire rendre compte de 25400. ducats qu'elle a touché sous le précédent Pontificat, afin de les faire distribuer à divers lieux pieux; & que l'on a découvert avoir été employés à d'autres usages. Divers Ministres de la Régence précédente de *Benevento* ont été condamnés à rembourser pareillement de grosses sommes d'argent à la Chambre Apostolique, & entr'autres le Chancelier de la Cour Archiepiscopale, convaincu de plusieurs extorsions, qui a été obligé à restituer celle de 6000. ducats.

III. Mr. Sardini fait paroître une grande mélancolie dans le Château *St. Ange* où il est enfermé, quoique les deux Cardinaux Albani fassent tout leur possible pour le tirer d'affaire, & qu'il paroisse même que le Pape soit disposé à lui faire grace, à la recommandation du Roi de France, qui a intercedé pour lui. Il subit de fréquens interrogatoires, & l'un des principaux chefs sur lesquels ce Prélat fut examiné en dernier lieu, roula sur la reconnaissance qu'il exigeoit du Roi de Sardaigne, au sujet des Graces, Indultes & Privilèges accordés à ce Prince par le défunt Pape Benoît XIII., & dont nous avons fait mention le mois dernier. Le 28. Clément XII. après avoir dîné au Palais du Vatican, descendit avec le Sacré College dans la Basilique de *St. Pierre*, où il entendit les premières Vêpres de la fête de cet Apôtre, & reçut ensuite avec les formalités ordinaires la Haquenée, pour le tribut annuel du Royaume de Naples, des mains du Grand Connétable Colonna, Ambassadeur extraordinaire  
de

de l'Empereur pour cette fonction. Cette cérémonie finie, S. S. retourna au *Quirinal*, & le soir il y eut comme à l'accoutumé, de grandes illuminations par toute la Ville.

IV. Le 8. Juillet sur les 3. heures de l'après-midi le Cardinal Grimaldi, ci devant Nonce à la Cour de *Vienne*, fit son entrée publique en cette Ville, comme nouveau Cardinal, avec un Cortège de plus de 90. Carrosses, dans lesquels étoient les Gentilshommes de tous les autres Cardinaux, de même que des Princes & Nobles Romains, qui s'étoient rendus hors la Porte Notre Dame du Peuple, pour complimenter de leur part Son Eminence, qui étoit dans le Carrosse du Cardinal Corsini, Neveu du Pape, avec cinq autres Prélats. Ce Cardinal étoit précédé de tous les Officiers & Domestiques à cheval, & suivi de ses propres bagages sur trois différens Chariots: il alla descendre au *Quirinal*, où le Cardinal Corsini l'ayant reçu, l'introduisit d'abord à l'Audience du St. Pere, qui le reçut avec de grandes marques d'honneur & de tendresse. Le lendemain premier anniversaire du Couronnement de ce Pontife, il y eut Chapelle publique au *Quirinal*, où le Cardinal Albani officia: Le Sacré College lui fit ensuite les complimens ordinaires, que S. S. reçut aussi l'après-midi du Chevalier de St. George & de la Princesse son Epouse; & le jour suivant on distribua par ses ordres un gros & 4. petit pains à tous les pauvres prisonniers, & un gros par tête à tous les pauvres de cette Capitale.

VI. Le Cardinal Aldobrandini, qui est revenu depuis quelques jours de la Nonciature d'Espagne, fit le 15. son entrée publique avec le même Cortège & les mêmes formalités pratiquées à celle du Cardinal Grimaldi; & Son Eminence fut pareillement reçüe du Pape avec toutes les marques de distinction

stinction imaginables. Le 19. S. S. tint Consistoire public dans la grande Salle du *Quirinal*, où Elle fit la cérémonie de donner le Chapeau à ces 2. Cardinaux, qui furent ensuite traités très-splendide-ment à dîner par le Cardinal Corsini : L. Em. après s'être renduës, comme de coûtume, à la Basilique de St. Pierre, commencerent leurs visites au Sacré-College, & allerent le soir en habit court visiter le Chevalier de St. George, avec qui elles s'entretinrent pendant quelque tems. On assure que le Pape a fixé au 18. Août un Consistoire secret, pour élever au Cardinalat quatre nouveaux Sujets, que l'on dit être Mrs. Doria, Archevêque de *Benevento*, Bichi, ci devant Nonce en diverses Cours, & en dernier lieu à *Lisbonne*, Firrau, qui lui a succédé dans cette dernière Nonciature, Guadagni, & Mosca qui est appuyé de la recommandation du Cardinal Albani.

VII. Si la promotion de Mr. Bichi, sollicitée depuis tant d'années, & avec toutes les instances possibles par le Roi de Portugal, vient enfin à avoir lieu, on aura sujet d'espérer que ce Monarque n'hésitera plus à donner les mains à un accommodement des différends qui regnent entre les deux Cours; quoiqu'il ait depuis peu formé de nouvelles difficultés, & entr'autres la prétention de joiûir comme les autres Couronnes du droit de l'exclusive dans tous les Conclaves qui se tiendront à l'avenir pour l'élection des nouveaux Papes. Les broüilleries avec la Cour de *Turin* vont tous les jours en augmentant, contre l'intention pacifique du St. Pere, qui n'oublie rien pour tâcher de les faire cesser, & qui s'est déterminé, à la priere du Cardinal de Polignac, Ministre de France, de suspendre pendant 4. mois toute sorte de résolutions contre S. M. Sardaignoise; si dans cet intervalle Elle vouloit se resou-

reloudre à s'accommoder avec le St. Siege : S. S. a promis aussi d'accorder en ce cas là les faveurs à Mr. Sardini ; & comme il paroît des Ecrits , par lesquels le Roi de Sardaigne prétend que les Concessions qui lui ont été faites par le feu Pape Benoît XIII. sont légitimes , Elle a ordonné à trois Avocats celebres de donner là dessus leurs avis à la Congrégation déléguée sur les affaires de l'Immunité , afin qu'Elle pût prendre des mesures convenables.

VIII. On est ici dans l'apprehension qu'un démêlé , dont voici le détail , ne vienne à avoir des suites préjudiciables au St. Siege , eu égard à la conjoncture critique des affaires de *Pologne*. Une troupe de Sbires , ou autrement Archers , arrêta le 17. le Portier de l'Envoyé de S. M. Polonoise vis-à-vis la porte de l'Hôtel de ce Ministre : on lui ôta son habit de livrée , & on le conduisit ainsi aux nouvelles prisons. L'Envoyé instruit de ce qui venoit de se passer , fit d'abord ôter de dessus la grande porte de son Palais les armes du Roi son Maître & celles du Pape , & fit en même tems fermer son Hôtel , feignant par-là de n'être plus lui-même en Ville. Le Cardinal Albani Camerlingue , & Protecteur du Royaume de Pologne , se transporta aussi tôt auprès de ce Ministre qu'il tâcha d'apaiser , en lui faisant connoître , „ que cela étoit arrivé „ par l'imprudence de son Portier , qui quelques „ jours auparavant vouloit empêcher les Archers „ du Gouverneur de cette Ville de passer devant „ son Hôtel , disant qu'ils devoient respecter le „ droit de franchise dont il devoit jouir ; mais cette représentation n'ayant pas eu l'effet qu'on s'en promettoit , il fut ordonné qu'on remît en liberté le Portier , ce qui fut exécuté sur le champ , & qu'on travaillât à instruire le procès des Archers & de

de leur Caporal : On a dépêché depuis un Exprés à la Cour de *Vienne*, lequel doit, dit on, passer à *Dresde*, pour y faire là-dessus des excuses au Roi de Pologne.

IX. Le Cardinal Cibo travaille à un Manifeste, dans lequel il doit exposer les motifs qui l'ont engagé de renoncer au Grand Prieuré de *Rome*. Le Pape qui avoit accordé à cette Eminence un mois entier pour réfléchir sur sa renonciation, voyant qu'elle y persistoit, a pourvû le Cardinal Ruspoli de ce Benefice, sans le charger d'aucune pension, & Mr. Firrau accompagné de ce Cardinal & des Prieurs Vainy & Justiniani, a pris depuis possession du *Mont-Aviten* qui dépend de ce Prieuré. Un Chanoine de l'Isle de *Corse* arrivé en cette Ville en qualité de Plénipotentiaire des Mécontents de ce Pays-là, a supplié Clement XII. dans une Audiençe qu'il lui a accordée, d'interposer ses bons offices auprès de la Republique de *Genes*, pour l'engager à rétablir ces Mécontents dans tous les privileges dont ils ont jouï par le passé. On assure que ce Chanoine avant cette supplication, avoit offert à S. S. la Souveraineté de l'Isle, qui avoit été ci-devant sous la domination du St. Siege, mais on n'est pas encore informé des réponses que fit le St. Pere à ces propositions. Le Duc de *St. Aignan* nommé par le Roi Très-Chrétien son Ambassadeur en cette Cour, y est attendu sur la fin d'Août, le Pape ayant, dit on, accordé l'ancien ceremonial à ce Seigneur, qui est d'être reçu à *Civitta Vecchia* par le Maître de Chambre Apostolique.

X. Un Exprés dépêché d'Avignon vient d'informer le Pape & le Sacré College, que le Roi T. C. avoit défendu tout Commerce avec le Comtat, en represailles de ce que S. S. avoit défendu l'entrée dans l'Etat Ecclesiastique des Draps fabriqués en  
France

France : D'autres avis venus d'*Anconne* font mention d'un grand incendie qui y est arrivé , & qui a consumé entr'autres tout le Séminaire des Jésuites ; que 25. maisons de la petite Ville de *Canapino* sont tombées en ruine , par les lieux souterrains qu'on y a fait pour mieux conserver les vins ; & l'on apprend aussi de *Benevento* que Mr. Doria, nouvel Archevêque de cette Ville y a été reçu aux acclamations du peuple , qui donna en cette occasion des marques de sa joye par de grandes illuminations & autres réjouissances publiques ; que ce Prélat a fait emprisonner deux Chanoines de l'Eglise Cathédrale, qui n'avoient pas voulu le reconnoître ; qu'il avoit été un peu embarrassé au sujet d'une défense que le Conseil Collateral de *Naples* a fait publier & insinuer à tous les Ministres du Diocèse de *Benevento* , de ne payer en aucune maniere les rentes qui appartiennent à cet Archevêché ; mais qu'une Lettre du Pape l'avoit rassuré , sur ce qu'elle portoit en substance , que ce qui venoit de se passer à *Naples* ne devoit l'inquiéter en aucune maniere , S. S. ayant résolu d'y apporter un remede prompt & convenable.

XI. *Naples*. Le Cardinal Coscia qui commence à se rétablir de ses incommodités , se promene fort souvent en Carosse dans les principales rues de cette Ville , en habit court & avec une calotte noire ; & pour faire honneur à la mémoire du défunt Pape son Bienfaiteur , il se fait nommer l'Abbé Benoît : Son Eminence a paru fort mortifiée de la nouvelle qui lui a été apportée de l'emprisonnement dans le Château *St. Ange* de l'Evêque de Targa son frere , & de ce que le Conseil Collateral lui a refusé la permission d'exiger les revenus de ses Biens Ecclesiastiques situés dans ce Royaume , qu'il avoit demandé avec de grandes instances , sous prétexte que

que ce Conseil ne pouvoit s'ingerer dans cette affaire qui dépendoit absolument de la Nonciature Apostolique. On a depuis insinué un ordre du même Tribunal à tous les Imprimeurs de cette Capitale, qui leur défend de rien imprimer à l'avenir ni pour ni contre le Cardinal Coscia, sans en avoir reçu la permission du Conseil délégué de la Jurisdiction Royale, à cause que cette Eminence a voulu faire imprimer un nouveau Manifeste pour sa justification: L'Abbé Testa son Maître de Chambre, qu'elle avoit envoyé à la Cour de *Vienne* pour y exécuter une Commission, en revint le 6. Juillet sans avoir pû réussir dans les négociations dont il étoit chargé: ce qui est un surcroît de mortification pour ce Cardinal. Il est arrivé dans ce Port un nouveau Vaisseau de guerre nommé la *Sainte Elizabeth*, & construit sur un des Chantiers de la mer Adriatique, de la jurisdiction Autrichienne, pour remplacer la *Ste. Barbe* qui n'est plus en état de servir. On ne parle d'aucune prise qui se soit faite sur les Côtes depuis le mois dernier; on est seulement informé que le 24. Juin dernier un Corsaire d'*Alger* attaqua aux environs de *Capri* une Tattane Napolitaine, dont les Matelots se défendirent avec tant de vigueur qu'ils s'échaperent, après avoir tué divers hommes de l'équipage du Corsaire; & que les chaleurs sont cet Eté si excessives en *Sicile*, que de mémoire d'homme on n'a rien senti de pareil, puisqu'elles brisent les vitres, & qu'une infinité d'enfans à *Palerme*, à *Trapani* & en divers autres endroits en sont morts.

XII. *Milan*. Le General Vela, Gouverneur d'*Arone*, Ville située dans cet Etat, ayant obtenu la permission de l'Empereur de passer au service des *Genois*, qui l'ont choisi pour commander leurs Troupes, on apprend qu'il partit pour cet effet le

13. Juillet de *Genes* avec deux Felouques de la République ; & l'on assure qu'il doit aussi aider à régler le débarquement de celles que S. M. Imperiale fournit à la République, & que l'on dit être en marche pour *Genes* au nombre de 3. à 4000. hommes seulement, pour lesquels les Genoïses payeront, dit-on, 32000. florins par mois. On doit faire cantonner d'autres Troupes Allemandes dans le *Tortonois*, pour être mieux à portée de soutenir les premières ; & la République de *Genes* a, à ce que l'on prétend, obtenu la liberté de faire une levée de 600. Suisses. Il paroît en cette Ville un Manifeste des Mécontents de *Corse*, par lequel ils tâchent de justifier leur conduite, & de prouver la nécessité où ils ont été de prendre les armes contre la République de *Genes* ; & l'on a reçu avis de *Parme* que tous les Ministres des Puissances, qui y font leur résidence, tiennent des Couriers prêts à aller porter à leurs Maîtres la nouvelle de l'Accouchement de la Duchesse seconde Doüairiere, qui approchoit du terme de sa délivrance. Le Gouvernement de *Pavie* a été conféré à Mr. de Malaspine, Lieutenant-Maréchal ; & Mr. Hensa été pourvû de celui de *Tortone*.

XIII. *Genes*. Le 27. Juin une cinquième Galere de l'Escadre de la République partit de ce Port, pour aller vers l'Isle de *Corse* veiller qu'aucun Bâtiment n'y porte des armes & des munitions aux Soutenus ; on y frette les Bâtimens nécessaires pour transporter dans la même Isle les Troupes auxiliaires de l'Empereur, qui s'embarqueront à *St. Pierre d'Arene*, & l'on achete aussi des Mulets pour porter leurs équipages. Deux Galeres Genoïses armées en course, prirent le 18. Juillet entre *Capraia* & *Gorgona* un Brigantin parti de *Livorne*, à bord duquel on trouva dix pieces de Canon ; 3. Mortiers,

60. Barils de poudre , quelques bombes & autres munitions de guerre destinées pour les Rebelles de *Corse* , & l'on y arrêta aussi quelques Ecclesiastiques de cette Nation.

XIV. *Livorne.* On est comme bloqué dans ce Port par les Galeres de la Republique de *Genes* qui croisent aux environs , sous prétexte que l'on envoie des munitions aux Rebelles de *Corse* ; elles visitent sans aucune exception tous les Bâtimens qu'elles rencontrent ; & comme elles ont visité entr'autres une Felouque Imperiale , de même qu'un petit Vaisseau & un Barque Françoisse partis de cette Ville , mais qu'un vent contraire obligea de rentrer dans le Port , les Consuls de ces Nations ont protesté solennellement sur le peu de respect qu'on avoit pour le Pavillon de leurs Maitres , & en ayant envoyé la copie à leurs Cours , avec le détail des informations prises là-dessus , le Consul François a déjà reçu ordre de déclarer que le Roi Très Chrétien prétend qu'on respecte sa Baniere , & qu'on ne visite en aucune maniere les Bâtimens qui la portent.

Il est arrivé depuis peu de *Bonifacio* dans le Port de cette Ville un petit Vaisseau , dont le Patron rapporte qu'un Détachement de 300. hommes de la Garnison d'*Aiaccio* étant sorti pour surprendre les Mécontents qui moissonnoient dans le voisinage , avoit été entierement défait , sans qu'il y en fût même échapé un seul ; que ces Rebelles continuoient le blocus de la *Bastie* , Capitale de l'Isle de *Corse* , avec un Corps de 4000. hommes , & qu'ils avoient envoyé deux Détachemens , l'un pour resserrer la Garnison de *Calvi* , & l'autre celle d'*Aiaccio* , afin de n'être plus troublé dans leurs Moissons. Si l'on en croit à des avis postérieurs , la *Bastie* est déjà soumise aux Rebelles : ils ont aussi procédé à

une forme de Gouvernement plus régulier qu'il n'étoit ci-devant , & ils ont pour cet effet élu un Doge & douze Sénateurs , qui doivent s'appliquer à redresser les abus commis , & à introduire un meilleur ordre , tant dans les affaires civiles que militaires ; mais c'est de quoi il est bon d'attendre la confirmation.

XV. *Turin*. Il n'y a encore point d'apparence que le Roi veuille prêter l'oreille à un accommodement avec le St. Siege : Une Ordonnance du Conseil d'Etat de S. M. publiée au commencement de Juillet, fait voir au contraire qu'Elle en est plus éloignée que jamais : Cette pièce porte des défenses très-expreses à tous les Archevêques & Evêques de ses Etats , leurs Vicaires ou Officiaux , & à tous Recteurs & Suppôts des Universités , Corps & Communautés Ecclésiastiques , & à tous autres , de recevoir , faire lire , publier ou exécuter aucunes Bulles ou Brefs , ou autres Expéditions émanées de la Cour de *Rome* , sans Lettres Patentes du Roi , registrées au Sénat , pour en ordonner la publication ; à l'exception néanmoins des Brefs de Pénitencerie , Provisions de Benefices , ou autres Expéditions ordinaires qui regardent les affaires particulières , lesquelles s'obtiennent en Cour de *Rome* , suivant les Ordonnances & Coûtumes de l'Etat. L. Maj. sont parties pour *Evian* en Savoye , où elles vont prendre les eaux minérales ; & l'on vient d'apprendre de ce lieu-là , qu'elles y sont déjà arrivées avec une suite nombreuse , & qu'Elles ont même reçu sur leur heureuse arrivée les complimens d'une Députation de la République de *Geneve* , qui les a salués de 60. coups de Canon en passant le 27. au soir près de leur Ville.

XVI. *Geneve*. Un violent ouragan s'éleva ici tout-à-coup le 30. Juillet dernier : il étoit mêlé d'éclairs,  
de

de tonnerres , de pluye & de grêle d'une grosseur si extraordinaire , qu'on n'avoit jamais rien vû de pareil dans ces quartiers-là : Les vitres des maisons de cette Ville ont été presque toutes brisées , les fruits de la terre d'une grande étendue de terrain , entierement gâtés , & la perte soufferte par ce mauvais tems est inexprimable , les Habitans de plus de 30. Villages circonvoisins étant réduits par là à la dernière misere. La foudre a pareillement causé du ravage à la campagne ; & dans le Pays de *Vaux* entre *Moudon* & *Payerne* , il y a eu plusieurs Villages entierement consumés par le feu du Ciel.

XVII. *Suisse. Bade.* Le Marquis de Bonac , Ambassadeur de France auprès des Cantons Suisses , & Mr. de la Sabloniere Ministre de la même Couronne auprès des trois Liges Grises , s'étant rendus en cette Ville , ont fait faire des complimens à tous les Députés du Corps Helvetique assemblés ici en Diette : Le premier se rendit le 16. avec les cérémonies accoutumées à leur Diette generale qu'il avoit convoquée , & leur communiqua la Lettre & la Déclaration suivantes.

Magnifiques Seigneurs ,

**J'***Ai expliqué dans ma Lettre du 6 Juin au Loïable Corps Helvetique , les motifs qui m'engageoient de me trouver dans votre illustre Assemblée , c'est à dire , le desir de vous remercier personnellement de la peine que vous aviez prise de vous rendre à Soleure , & l'esperance que vous seriez instruits , tant sur ce qui s'y est passé , que sur l'examen des anciens Traités qui pourroient servir de fondement à la Négociation d'une Alliance generale , afin qu'après avoir communiqué entre nous , nous puissions en venir à des démarches ulterieures.*

Je commencerai donc, Magnifiques Seigneurs ; par vous témoigner ma vive reconnoissance, pour votre concours aux précédentes Assemblées de Soleure, & pour vous assurer que le Roi, sensible aux démonstrations authentiques que vous avez fait éclater, principalement dans la dernière, de votre ancienne affection pour sa Couronne & pour sa Maison Royale, est de son côté dans l'intention de vous donner en tout tems les preuves les plus réelles de sa bienveillance confederale. Je me flatte que pour y correspondre, vous êtes suffisamment instruits sur ce que j'ai marqué dans ma dernière Lettre, & sur quoi je m'explique plus distinctement dans la Déclaration que je vous remets, vous priant, Magnifiques Seigneurs, de vouloir bien en user de même, afin que nous puissions donner à une affaire également désirable & avantageuse à la France & à tout le Loüable Corps Helvetique, toute l'activité qu'elle merite. A Badc le 16. Juillet 1731.

#### DECLARATION.

**L**E Traité de Paix perpetuelle ayant été regardé depuis plus de 200. ans qu'il est conclu, comme un lien sacré & inalterable entre la France & le Corps Helvetique, a toujours été confirmé dans toutes les Alliances que les Rois de France ont fait avec la Nation Helvetique en divers tems ; & ces Alliances ont été comme l'accomplissement nécessaire dudit Traité qui y est toujours rapellé en entier par cette raison.

Il n'en a pas été en tout de même des Traités d'Alliance : La longueur des tems & la varieté inévitable des circonstances y ont aporté de legers changemens. Ce qui a fait que quand les termes de la durée de ses Alliances ont fini, on a pris la dernière pour  
regle:

regle : On l'a rapellé dans le nouveau Traité ; & après un mûr examen , on y a porté les changemens qui y ont été trouvez convenables , à l'honneur & à l'interêt des 2. Nations.

C'est ce que le Roi est certainement disposé à faire de sa part dans l'occasion presente , & surquoi S. M. seroit bien aise de connoître & d'entendre les sentimens de vos Seigneurs superieurs.

Dans la persuasion donc que ce sentiment sera de suivre l'usage constant dont je vieis de parler , & qu'en se conformant à l'exemple de leurs Ancêtres , ils se détermineront à prendre pour baze & fondement de la Négociation presente , le Traité de Paix perpetuelle concluë en 1516. , & celui de l'Alliance de 1663.

On ne peut pas disconvenir qu'il ne soit necessaire d'examiner ce dernier Traité , pour voir les changemens & additions qu'il conviendroît d'y faire , pour l'avantage des 2. Nations.

J'ai commencé de mon côté cet examen par ordre du Roi , & j'ai trouvé que les changemens & additions qu'il y auroit à desirer de la part de S. M. sont mediocres , que s'il a manqué quelque chose à ce Traité , ce n'est pas tant par rapport aux conditions mêmes , qu'à quelques contre tems malentendus qui sont arrivés dans l'exécution , & sur quoi il est facile de convenir pour l'avenir par des explications amiables entre les 2. Nations , accoutumées à ne chercher que les avantages l'une de l'autre.

Mais comme il m'est revenu depuis mon séjour en Suisse , qu'il y avoit des plaintes vagues répandues dans vos Cantons , contre l'exécution dudit Traité de votre part , & qu'on ne peut répondre à ces plaintes que lorsqu'on les connoit distinctement par le Souverain , ni y remedier qu'après une amiable communication de part & d'autre , je vous prie de proposer

respectivement à vos Seigneurs supérieurs, de me donner au plutôt connoissance de ce qu'ils peuvent avoir regardé comme des inobservations de notre part, émanantes directement du Traité de 1663. & Lettres annexes, afin qu'après les avoir examinées amiablement avec vous, je puisse en informer le Roi & vous procurer des réponses aussi satisfaisantes & favorables que vous les devez attendre de l'amitié & de la bienveillance de S. M. dans toutes les choses réciproquement justes & raisonnables: en sorte que cette ouverture étant faite avec la cordialité & la franchise dont votre Nation a toujours fait profession, & reçue de notre côté avec toute l'affection & sincérité possible, nous puissions faire quelque progrès dans notre travail.

Ainsi je propose au Loüable Corps Helvetique de la part du Roi, de prendre pour fondement de la Négociation d'une Alliance generale de S. M. avec tout le Loüable Corps Helvetique, le Traité de la Paix perpetuelle de 1516. sans aucun changement, & le Traité d'Alliance de 1663. avec les changemens & additions que vous jugerez convenables, d'en faire un prompt & fidele raport au Roi, & de vous en procurer incessamment une réponse telle que l'opinion qu'il a de votre ancienne affection pour sa Couronne, & l'estime singuliere qu'il porte à votre illustre Nation, peut vous faire raisonnablement attendre d'un si grand Prince & si bon voisin. A Bade le 16. Juillet 1731.

Les Députés à cette Assemblée envoyèrent le lendemain ces propositions à leurs Cantons, afin de recevoir là dessus les instructions nécessaires; & la commune opinion est que le Loüable Corps Helvetique consentira unanimement au renouvellement de l'ancienne Alliance avec la France, sur ce qu'il  
paroit

peroit que cette Couronne facilite beaucoup ce renouvellement : Il est à propos d'expliquer ici la nature de cette Alliance qu'on nomme perpetuelle. Elle ne subsiste que onze ans après la mort du Roi avec qui elle a été conclüe , avant qu'elle soit renouvelée ; on regle ordinairement les griefs de part & d'autre ; & ceux des Loüables Cantons consistent pour la plüpart à des arrérages de pensions, qui montent à present à quelques millions. Le Marquis de Bonac est admiré ici par la grande figure qu'il y fait, par la somptuosité de sa table qui est servie tous les jours avec profusion de tout ce qu'il y a de plus exquis , & à laquelle sont invitées tous les jours un grand nombre de personnes de distinction ; & Son Excellence donne aussi de frequentes & magnifiques fêtes à Mrs. les Députés, en attendant qu'ils reçoivent la réponse au Mémoire qu'eile leur a presenté , & qui a été envoyé aux differens Cantons. Le 24. le Comte de Reichenstein , Envoyé extraordinaire de l'Empereur , parut pour la premiere fois à la Diette , & y fit la proposition dont il étoit chargé.

Les troubles sont toujours fort grands dans les Cantons de *Lucerne* , de *Schweitz* , d'*Ury* & de *Zug*, sans qu'on voye encore par quels moyens on pourra les assoupir.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

- I. **F**ontainebleau. On a renvoyé à *Constantinople* le premier Secrétaire du Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roi à la Porte Ottomanne,

mane , qui avoit apporté une Lettre du nouveau Grand Seigneur à S. M. pour lui notifier son avènement au Trône , & une autre du Grand Vizir au Cardinal de Fleury : Ce Secretaire est chargé des réponses à ces deux Lettres , & des presens pour le Sultan , son Grand Vizir , & les Grands Officiers de la Maison de Sa Hauteffe : ils consistent , dit on , en une paire de pistolets artistement ouvrés , diverses montres d'or & d'argent , & 20. boëres d'or à Tabac en poudre , pour le Grand Seigneur : Ceux pour le Grand Vizir sont , une magnifique Cassette , beaucoup de belles porcelaines , & six Lanternes de Cabinet nouvellement inventées ; & pour les Grands Officiers , une douzaine de petits poignards à manches d'or & d'argent.

II. La Cour qui continuë de prendre ici les divertissemens de la saison , quitta le 18. Juillet le deuil qu'elle portoit pour la mort de la Grande Princesse Violante de Toscane , Doitairiere du Prince Ferdinand de Medicis. La Reine accompagnée des Princeses du Sang & de ses Dames , avoit pris le 15. précédent le divertissement d'une course de Gondoles magnifiques en façon de celles de *Venise* ; celle de S. M. étoit garnie de drap d'or : tous les Gondoliers avoient des habits de damas bleu galonnés d'or , & deux Barques precedoient les Gondoles , remplies de Musiciens , qui jouoient un très-beau concert. Comme on ne parle plus du tout de la grossesse de S. M. , on a lieu de croire que ce qui en a été dit , a été prématuré ; cependant l'on n'est pas dans la pensée qu'Elle accompagnera le Roi dans son voyage projeté de *Compiègne*.

III. Des dépêches d'importance qu'on a reçues de la Cour de *Vienne* , occasionnerent le 29. un Conseil secret tenu en présence du Roi ; quoique le contenu n'en ait pas encore été penetré , le bruit

court néanmoins que c'est la conclusion d'un nouveau Traité entre l'Empereur, le Roi d'Espagne & le Roi de la Grande-Bretagne, dans lequel tous les précédens Traités sont compris, & auquel le Grand Duc de Toscane doit accéder. Le tems pourra nous donner bientôt un éclaircissement là-dessus, & nous découvrir s'il est vrai, comme on le debite aussi, que S. A. R. a consenti à l'introduction dans ses Etats de l'Infant Dom Carlos, avec 6000. hommes de Troupes Espagnoles. Ce qu'il y a de certain, est que le Marquis de Castellar ayant notifié dans une Audience qu'il a eüe du Roi, que la Couronne d'Espagne n'avoit accédé au dernier Traité de *Vienne* que sous de certaines conditions, Son Exc. remit en même tems à S. M. une Lettre du Roi son Maître, dont Elle a paru très-contenté.

IV. Les chaleurs qui sont excessives, empêchent le Roi d'aller si souvent à la Chasse qu'il avoit accoutumé de faire. Le 30. S. M. après avoir pris ce divertissement, alla rendre visite au Maréchal de Villars à son Château de *Vauvillars*, situé près de *Melun*. Elle y fut reçüe au bruit du Canon placé dans l'Avantcour de cette Maison: Elle prit ensuite beaucoup de plaisir à voir dans la Gallerie les Tableaux où sont representées les actions héroïques de ce General: & ce Monarque fit aussi un tour en Caleche dans le Parc avec Madame la Maréchale, le Maréchal son Epoux allant à cheval à côté de la Caleche: La promenade finie, le Roi retourna au Château, où il trouva une collation très-splendide: toutes les personnes de sa suite furent aussi regalées de plusieurs sortes de rafraichissemens, & Sa Maj. revint le soir à *Fontainebleau*, fort satisfaite de la maniere dont Elle avoit été reçüe & traitée par Mr. le Maréchal de Villars.

V. Une femme eut depuis peu la tête emportée  
par

par la foudre qui tomba dans l'avant-cour de ce Château, sans que son mari & un fils qui étoient auprès d'elle reçurent aucun mal. Le Roi étant à la chasse du Sanglier, il y a quelques jours, un de ces animaux poursuivi par les chiens dans le Bois de ce Château, se rua avec beaucoup de furie sur un homme & sur son fils : ce dernier se jeta d'abord dans une espèce d'abreuvoir, mais le Sanglier y fut aussi & lui déchira le ventre : il attaqua ensuite le père, & le blessa dangereusement en divers endroits, quoiqu'il se fût jeté le ventre à terre ; Ces deux blessés ont d'abord été portés à l'Hôpital, où le Roi a envoyé le Sieur de la Peronie son premier Chirurgien, pour les panser ; & s'ils viennent à en rechaper, S. M. leur accordera, dit on, à chacun une pension annuelle.

VI. Les Musiciens de la Chapelle Royale ont été congédiés jusqu'au 14. Août, que l'on dit à présent être le jour fixé pour le retour de L. Maj. à *Versailles* ; & le 10. Septembre, pour le départ du Roi pour *Compiègne*, où l'on doit envoyer au premier jour un gros Détachement des Gardes Françaises & Suisses, afin d'y monter la Garde pendant tout le séjour que S. M. fera dans cette Ville. Voici la liste des principaux Benefices, & des Emplois les plus considérables qui ont été conférés par ce Monarque depuis celle que nous donnâmes le mois dernier. L'Evêque Comte de Noyon a été nommé à l'Archevêché de *Lion* ; l'Abbé de St. Simon, à l'Evêché de *Noyon* ; & l'Abbé de Laubrières, à l'Evêché de *Soissons*. L'Abbaye de *Sordes*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de *Dax*, a aussi été donnée à l'Evêque de *Tarbes* : celle de *Sommes*, Ordre de St. Augustin, Diocèse de *Soissons*, à l'Abbé Neel ; celle de *Longray*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de *Rheims*, à l'Abbé de la Boissière, Coadjuteur du

College

College de Navarre : celle d'*Artois*, Ordre de Piémonté, Diocèse de Dax, à l'Abbé de la Coré, Grand Vicaire de l'Evêque de Xaintes: la Prévôté de *St. Pierre de Lille*, à l'Abbé de Devise, Chanoine & Archidiaque de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai; & l'Abbaye de *Nôtre Dame de Nevers*, Ordre de St. Benoit, à Dame le Maître.

Le Roi a accordé une pension de 4000. livres au Marquis d'Albergotty, qui s'est démis volontairement du Regiment Royal d'Italiens dont il étoit pourvu, & que S. M. a donné au Marquis de Monty, son Ambassadeur auprès du Roi de Pologne: une autre de 2000. liv. à Mr. de Vieuville, Commandant de *Prat de Mouillon* dans le *Rouffillon*, qui s'est pareillement démis de ce Commandement, dont il a été disposé en faveur de Mr. de Beaupuy Colonel-Commandant du Regiment d'Infanterie du Comte de Toulouse. La Lieutenance des Chevaux-Legers & le Regiment d'Infanterie qui viennent de vaquer par la mort toute récente du Duc de Pequigny, ont été conférés par le Roi au Duc de Chaulnes. Ce Monarque a disposé aussi de la Charge de Secretaire de la Chambre & de son Cabinet, exercée ci devant par feu Mr. de la Faye, en faveur de Mr. du Tys son neveu; & celle de Secretaire des Commandemens du Duc de Bourbon, qu'exerçoit pareillement Mr. de la Faye, a été conférée par S. A. à Mr. Girard, l'un de ses Secretaires. Le Duc de Ponthiere, qui n'est âgé que de six ans, a eu la survivance de la Charge de Grand Veneur de France, dont le Comte de Toulouse son Pere jouit; & ce jeune Prince a même déjà été installé avec les ceremonies ordinaires, en cette qualité.

VII. *Paris.* L'entrée des Draps fabriqués en France, étant défenduë dans l'Etat Ecclésiastique, on a publié en cette Ville un Arrêt du Conseil d'Etat, qui

qui défend très-expreflément l'entrée du Royaume à toutes les foyes qu'on avoit accoûtumé d'y apporter du Comté d'*Avignon*. Il paroît un autre Arrêt du même Conseil portant fuppreffion d'un Edit qui a pour titre d'un côté , *Lettre du Parlement de Bordeaux au Roi* ; & de l'autre , *Reflexions fur cette Lettre évc.* & le Parlement de cette Capitale a fait de fon côté lacerer & brûler par les mains du Bourreau un Imprimé fans nom & fignature , intitulé ; *Seconde Lettre à Mr. Gilbert de Voifins , Avocat General au Parlement évc.* Ce Tribunal ayant été informé que le Conseil d'Etat du Roi avoit donné un Arrêt pour fupprimer celui du Parlement , qui aboliffoit un certain Mandement de l'Évêque d'Orleans , & député à *Fontainebleau* l'Avocat General & le Procureur General de ce Corps , pour représenter au Roi les fuites qui pourroient réfulter de ce Mandement , s'il avoit lieu ; mais on ne dit pas quelle a été la réponfe que leur a faite S. M.

VIII. L'Académie Royale des Sciences établie en cette Ville , a fait faire un Service folemnel pour le repos de l'ame de Mr. de la Faye , qui a été l'un de fes Membres , & qui mourut le 13. Juillet , laiffant au Roi 4000. liv. de rentes viagères dont il jouiffoit : Cet illustre Corps reçut le 15. une Lettre de S. M. qui lui fait fçavoir qu'Elle a choifit Mr. Cleraut fils , pour occuper la place de Géometre vacante dans la Société ; & ce jeune homme qui n'a que 18. ans , a déjà fourni à l'Académie plufieurs Mémoires fort inftructifs & pleins d'étudition. Mr. de Maupertuys , qui eft le plus ancien Académicien , a été reçu pour remplir la place de Pensionnaire , vacante par la démillion que Mr. Saurin en a faite , à caufe de fon grand âge.

IX. On emballoit fur la fin de ce mois de magnifiques Balustrades de fer & de cuivre doré , que  
le

le Roi de Portugal a fait faire à Paris, pour les employer à un nouveau Palais que S. M. Portugaise a fait bâtir aux environs de *Lisbonne*; & le 30. on débarqua sur le Quai de *St. Nicolas du Louvre* 90. Caisses remplies de statues, de peintures & autres effets qui ont été achetés à *Rome* pour le Cardinal de Polignac, & le tout fut porté dans le Palais de *Sully*, où Son Eminence doit loger à son retour de *Rome*.

X. Deux voleurs d'une bande de 40. qui sont tous munis d'une certaine machine par laquelle ils peuvent ouvrir toutes sortes de serrures, furent pendus il y a quelques jours sur la Place de *Grève* par Arrêt du Parlement: On s'est aussi saisi de trois soldats du Regiment des Gardes Françaises, pour avoir dépouillé un Courier de l'Ambassadeur d'*Hollande*, & lui avoir donné quelques coups d'épée; on ne doit pas douter qu'ils ne passeront de même fort mal leur tems, aussi-bien que quatre Porteurs d'eau que l'on a encore arrêté ici pour vol, & pour autres crimes: Une certaine Demoiselle travestie en Abbé, & qui s'étoit mise ces jours passés dans une Barque qui alloit à *St. Cloud*, s'étant trouvée mal quelques momens après, y accoucha d'un enfant, qu'elle ne croyoit pas, sans doute, de mettre au monde dans un lieu si public.

XI. Le Comte Maurice de Saxe, Colonel d'un Regiment au service de cette Couronne, a reçu de *Norvegue* 14. Chevaux tous âgés de 5. ans, & qui n'ont que 26. pouces de hauteur: ils sont d'un beau noir, avec de longues queues & une tête bien faite: ils escaladent, dit on, comme des chats, & l'on assure qu'aussi tôt qu'ils seront remis des fatigues du long & pénible voyage qu'ils ont fait, ce Seigneur en présentera huit à Monseigneur le Dauphin, pour l'attelage d'un petit Phaëton, afin que ce Prince

Prince pût s'en servir à le promener dans le Parc de Versailles.

XII. La Seine & la plupart des puits de cette Ville font taris par la grande sécheresse qui continue : Le fourage qui a manqué dans presque toutes les Provinces de ce Royaume, est entr'autres d'une grande cherté à Paris ; ce qui a fait considérablement augmenter le loüage des Chevaux de Postes ; & selon toute apparence, il augmentera encore davantage avant l'Hiver prochain ; mais la recolte des grains est en récompense fort abondante cette année, & l'on espere aussi par-tout de bonnes vendanges.

XIII. On travaille toujours sans relâche au nouveau Canal de Picardie ; pour le perfectionner plutôt, on y a envoyé deux Bataillons de renfort ; & l'on compte à présent plus de 5000. hommes qui sont occupés à cet ouvrage : On travaille aussi à Lion à une garniture de Chambre pour le Roi dont l'étoffe sera d'or & d'argent, & d'une magnificence si extraordinaire, qu'on fait monter à 1200. liv. la garniture d'une seule chaise.

XIV. Il est arrivé tout récemment au Port Louis trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes, dont deux reviennent de la Chine, & le troisième de Pontchery, avec de riches cargaisons ; on fait monter ceux de deux Vaisseaux de la même Compagnie, qui arriverent dans le Port d'Orient le 23. du mois de Juillet à une valeur de plusieurs millions ; ces Bâtimens ayant apporté entr'autres en Thé 414000. livres de Thé Bèë, 18700. liv. dit Camhoa, 1183. dit Pekon, 7500. dit Zoatchaon, 260200. Singlo, 15080. Keyfers, & 13450. liv. Thé Heyfan.

XV. Deux violens orages mêlés de grêle d'une grosseur prodigieuse ont gâté dans le courant de Juillet en divers endroits les fruits de la terre, & parti-

particulièrement les bleds dont on n'avoit pas encore fait la moisson : on apprend entr'autres que dans huit Paroisses du District de *Gisors*, on ne pourra faire la moindre recolte de grains, ni d'aucune autre production ; & que les Ecuries du Château de *Chaulnes*, appartenantes au Duc de ce nom, ont été entierement réduites en cendres, avec quelques Chevaux, & beaucoup de foin, par le feu du Ciel.

XVI. *Metz.* Le 15. Juillet & les deux jours suivans il y eut une fête des plus galantes à *Gorze*, Bourg situé à trois lieuës de cette Ville, donnée par Messire Louis Benigne de Chazot, Président à Mortier du Parlement de *Metz*, & Mademoiselle Marie Marguerite de Montholon, fille de Messire Matthieu de Montholon, Premier Président du même Parlement, au sujet du Baptême d'un enfant né au Suisse de l'Hôtel de Mr. le Premier, dont ces illustres personnes ont été les Parain & Maraine : cette fête, qui étoit assaisonnée d'un festin splendide servi deux fois par jour à une grande table, avoit aussi pour compagnons les Bals, les Concerts & les jeux : Une simphonie complete & très-agréable charmoit tous les soirs les oreilles d'un chacun, & l'on entendoit pareillement une décharge de plusieurs Boës, dont le bruit étoit presqu'égal à celui des Canons. Mr. Joseph Thorel Doyen & Curé de *Gorze*, fut gratifié en cette occasion par Mr. de Chazot d'une Cassetière d'argent estimée 300. livres; & la grande quantité d'argent & de dragées qu'on a jetté au peuple, sont des marques de la generosité de ce digne Magistrat. Trois jours après cette fête, Mr. de Chazot en donna une autre à sa belle Maison de *Longeville*, à laquelle se trouverent toutes les personnes qui avoient aussi assisté à la premiere, & qui furent  
reçus

requës dans ce dernier lieu au son mélodieux d'une infinité d'instrumens de Musique : On y servit à dix heures du soir un soupé des plus somptueux ; Toutes les terrasses , les compartimens des superbes Jardins de cet Edifice , qui passe pour un chef-d'œuvre de cette Province , & les croisées jusqu'au toit étoient ornées de lampions à deux meches , dont le nombre alloit à plus de 6000. ; cette brillante illumination dura toute la nuit , & le grand Bal , qui fut donné après le soupé , ne finit que le lendemain matin. On regarde ici ces fêtes comme le prélude d'un mariage entre Mr. le Président Chazot , & Mademoiselle de Montholon.

Mr. de Montholon , qui depuis le 28. du mois précédent s'est rendu avec toute sa famille au magnifique Château de l'Archevêque de Rheims, Abbé de l'Abbaye Royale de Gorze , pour y passer le reste de la belle saison , tient tous les jours table ouverte dans ce lieu-là , où il reçoit aussi journallement les visites de tout ce qu'il y a de personnes de distinction à Metz & aux environs.

## A R T I C L E. V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE & en TURQUIE depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. Les conférences sont toujours fort fréquentes à la Cour sur les affaires de la conjoncture présente , & il se passe peu de jours qu'il n'y vienne aussi des Exprés de diverses Cours étrangères. Le 5. Juiller il en arriva deux consecutivement dépêchés de Seville , l'un au Duc de Liria , & l'autre au Comte de Monte-Santo , Prési-  
dent

dent du Conseil d'Espagne : Ce premier Ministre se rendit d'abord après à l'Audience de l'Empereur, & lui communiqua la Convention que les Ministres des Rois Catholique & de la Grande-Bretagne signèrent le 6. Juin dernier, & que nous avons rapportée à l'Article d'Espagne du mois passé. Le Sr. Torressano, Courier du Cabinet, qu'on avoit envoyé à *Moscow*, en est revenu avec des dépêches, qui font esperer que la *Russie* accedera au dernier Traité conclu en cette Ville; & l'on assure que le Comte de Wratiflaw, Ambassadeur de S. M. Imp. en cette Cour-là, y restera jusqu'à ce que la Czarine se soit positivement expliquée là dessus.

II. Le 8. jour anniversaire de la Translation de l'Image miraculeuse de la Vierge, qui fut aportée en l'année 1697. de *Petsch* en *Hongrie* dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville, Leurs Majestés Regnantes, accompagnées de la Serenissime Archiduchesse Leopoldine, de l'Ambassadeur de Venise, & de plusieurs autres personnes de distinction, y vinrent entendre la Messe qui fut celebrée par le Cardinal de Colonitz, Archevêque, & honorer aussi l'Image, qui étoit exposée sur le grand Autel; après quoi Elles retournèrent au Château de la *Favorite*: On celebra le 10. en magnifique gaja a la Cour la fête dont l'Imperatrice Douairiere porte le nom; & l'Imperatrice Regnante, de même que l'Archiduchesse Leopoldine allèrent l'après midi la complimenter à cette occasion dans le Couvent de *Salesiane*, où elle se tient toujours en retraite.

III. Ce n'est pas le Baron de Schmerau qui ira commander les Troupes que l'Empereur s'est engagé d'envoyer au secours de la Republique de *Genes* contre les Rebelles de l'Isle de *Corse*; mais bien le Baron de Wachtendonck, qui a été nommé pour cet effet par le Comte de Daun, Gouverneur

General du Milanex , à qui S. M. I. avoit accordé la liberté de choisir le General qu'il jugeroit à propos pour avoir ce Commandement. On assure presentement que le Roi de Sardaigne est disposé à acceder au dernier Traité conclu en cette Ville , le Comte de Breüil son Ministre en cette Cour ayant , dit-on , remis à l'Empereur une Lettre de S. M. Sardaignoise qui regarde cette affaire : Ce qu'il y a de certain , est que le 22. du present mois de Juillet on signa ici un nouveau Traité entre l'Empereur , le Roi d'Espagne , & le Roi de la Grande-Bretagne pour l'introduction immédiate en *Italie* de 6000. hommes de Troupes Espagnoles , dont on a si souvent parlé.

IV. Le Comte Ottozar de Staremberg , & le Marquis Joseph-Antoine de Ruby , Maréchal de Camp des Armées de S. M. Imp. , & Gouverneur de la Ville & du Château d'*Anvers* , ayant été élevés par ce Monarque à la Dignité de Membres actuels du Conseil d'Etat , y ont pris séance encette qualité , après avoir prêté les sermens accoutumés. Mr. Binder , Conseiller du Conseil de l'Empire , est parti de cette Ville pour aller résider à *Cologne* , avec 6000. florins d'apointemens par an ; & le Prince Maximilien de Hesse Cassel en est aussi parti avec le Baron de Crassau , Envoyé de Suede , pour aller par *Carelsbad* trouver à *Cassel* le Roi de Suede son frere ; mais il doit revenir ici dans peu , pour entrer , à ce que l'on debite , au service de S. M. I. en qualité de Lieutenant-General.

V. L'Ambassadeur du Grand Seigneur se dispoit sur la fin de ce mois à retourner dans peu à *Constantinople*. On faisoit vers ce tems-là une exacte perquisition d'un inconnu , qui travesti en Prêtre , avoit attiré dans un Jardin du Fauxbourg de *Leopold* , un Officier du Conseil Aulique de l'Empereur ,

peur, sous prétexte de lui communiquer une affaire d'importance, & lui avoit lâché deux coups de pistolet, dont l'un le blessa à la main droite, & l'autre lui effleura seulement la tête; après quoi ce scelerat trouva le moyen de s'échaper.

VI. *Ratisbonne.* La Diette generale de l'Empire ne nous fournit ce mois-ci rien de considerable à placer dans nos Mémoires; si ce n'est qu'on a consenti dans les sessions des 6. & 9. Juillet, au changement de l'Article du dernier Traité de *Vienne*, qui concerne l'introduction de 6000. Espagnols; au lieu des Troupes neutres, dans les Duchés de *Parma*, de *Plaisance*, & de *Toscane*; & que les Ministres Imperiaux ont insisté à ce que les Etats de l'Empire donnassent un plein pouvoir à l'Empereur de traiter avec l'Espagne de la maniere que ladite introduction devoit le faire, sans que les Ministres des Electeurs y ayent pour lors donné leur consentement, s'étant excusés sur ce qu'ils n'avoient pas d'autres instructions que de donner les mains purement & simplement à ce qui est contenu dans le dernier Decret de Commission du 21. Mai, où il n'étoit parlé en aucune maniere d'un tel plein-pouvoir.

VII. *Prusse. Berlin.* On ne s'attendoit pas que le Roi de Prusse reviendrait en cette Ville avant le milieu du mois d'Août, sur ce qu'on avoit appris de ce Pays-là, que S. M. y avoit trouvé les affaires des économies plus embarrassées qu'Elle ne l'avoit crû, & que la Reine, qui étoit indisposée ici lors de son départ, avoit peu de jours après recouvré sa premiere santé: Cependant le 30. entre les 3. & 4. heures de l'après midi, ce Prince revint ici des visites qu'il étoit allé faire des Fortifications de diverses Places, & entr'autres de la revüe des Troupes qui avoient formé par ses ordres un Camp à

*Welsau* près de *Königsberg* : Dans ce voyage le Comte de Finkenstein , qui a été ci-devant Gouverneur du Prince Royal , a été élevé à la Charge de Velt-Maréchal de ses Armées, & Mr. de Waldow à celle de Major-General.

Le 2. Août le Roi , accompagné du Prince Hereditaire de Bareith , & de plusieurs Generaux & Ministres , fit l'honneur à Mr. de Bestuchef , Envoyé extraordinaire de Russie , d'aller dîner chez lui. Les Nôces de la Princesse Royale de Prusse avec le Prince Hereditaire , dont nous venons de parler , se celebrent , dit-on , sur la fin de ce mois d'Août , & les Margraves de Bareith & de Brandebourg doivent y venir assister , de même que la Margrave Epouse de ce dernier Prince, & la Duchesse de Meyningen, Tante du Roi.

On n'a pû encore détruire les sauterelles , dont nous avons fait mention dans quelques-uns de nos précédens Journaux , & qui broutent en une seule nuit les campagnes entieres où elles se jettent , quoiqu'il y ait toujours beaucoup de Paysans occupés à cela : Il semble même que ces insectes vont en augmentant , bien loin de diminuer : ce qui cause par-tout une grande désolation ; & pour surcroît , il paroît encore depuis quelques jours en differens endroits de la Marche de Brandebourg une grande quantité de hanetons , beaucoup plus gros que les ordinaires , qui ravagent tous les arbres qu'ils attaquent , & que les sauterelles avoient jusqu'ici épargnés.

VIII. *Saxe. Dresde*. L'ouverture de la Diète generale des Etats de cet Electorat , demeure fixée au 18. Août , & l'on travaille actuellement à préparer les Apartemens du Palais où cette Assemblée doit se tenir. Le Comte de Hoim , ci-devant Ambassadeur du Roi de Pologne à la Cour de France , & qui possédoit les premieres Charges de l'Etat ,

en a été entièrement dépouillé par une Sentence décernée contre lui , avec ordre de ne paroître jamais à *Dresde* , ni dans aucun autre lieu où sera la Cour , de restituer tout l'argent qu'il est convaincu d'avoir détourné des deniers publics par les concussion & malversations , & de passer le reste de ses jours sur ses Terres. Voici les chefs d'accusation portés à la charge de ce Seigneur , & qui ont occasionné cette sentence. 1. D'avoir désobéi en plusieurs occasions aux ordres du Roi. 2. De s'être arrogé un pouvoir sans bornes , & d'avoir gouverné despotiquement. 3. D'avoir toujours eu en vûe les propres intérêts , sans consulter ceux du Roi. 4. D'avoir éloigné de la Cour beaucoup de personnes qui nuisoient à son but , & d'en avoir fait maltraiter d'autres. 5. D'avoir tenu tout caché au Roi , afin qu'il ne pût sçavoir ce qui concernoit l'Etat. 6. D'avoir presque toujours agi directement contre les ordres de S. M. 7. D'avoir donné des démentis en face à plusieurs personnes , & de s'être dédit , suivant que l'objet de ses desseins paroissoit l'exiger. 8. D'avoir fraudé les droits de la Poste contre la foi publique. 9. D'avoir fait de faux comptes. 10. D'avoir , pendant le séjour du Roi de Prusse à *Dresde* , au Camp de *Muhlberg* & ailleurs , tenu des discours indécens par rapport à S. M. Prussienne. 11. D'avoir voulu traiter avec des Cours étrangères sans la participation du Roi. 12. D'avoir attenté à la Dignité Royale , tant en cette occasion qu'en beaucoup d'autres. 13. De s'être emparé du maniement de diverses affaires , qui n'avoient aucun rapport à celles de l'Emploi qu'il exerçoit. 14. D'avoir agi directement contre les intentions du Roi dans l'affaire de la Porcelaine , pour favoriser ses vûes & ses intérêts particuliers. 15. D'avoir fait changer ou rayer , selon sa fantaisie , dans les

dres signés du Roi, & d'en avoir même retenu quelques-uns sans les faire expédier. 16. D'avoir augmenté les dépenses journalières de la Cour.

Le Comte de Hoim, après la sentence dont nous avons parlé, a couché par écrit plusieurs circonstances qui étoient inconnues, & ayant promis sous serment de se conformer à ladite Sentence, le Roi de Pologne a eu la bonté de lui faire expédier un Decret d'abolition. Ce Seigneur avoit réitéré plusieurs fois ses prières à S. M. pour le supplier de lui pardonner ses fautes, & ce Monarque, dont la clémence est très-connuë, lui envoya au commencement de Juillet à sa Terre de *Sacken* un Aide de Camp avec le Referendaire Privé de la Cour, pour lui donner à son choix, s'il vouloit qu'on agît contre lui sur les chefs d'accusation portés à sa charge, ou s'il vouloit les reconnoître par sa propre écriture ou signature, en lui accordant même assez de tems pour cet effet; & le parti de l'obéissance ayant paru à ce Comte le plus sûr & le plus convenable, il l'a embrassé, en se soumettant de bon gré, sans contrainte, & en confessant qu'il étoit coupable de tous les points que nous venons de rapporter.

IX. *Hannover*. Les Troupes de cet Electorat, qui étoient en garnison dans le Comté de *Delmenhorst*; sont revenues ici, sur ce que les Danois ont remboursé le Capital pour lequel ce Comté a été cédé devant hipotequé à la Serenissime Maison Electorale de Brunswick Hannover, & qu'ils ont depuis été remis en possession de cette Seigneurie avec les formalités accoutumées. L'argent de cet hipoteque chargé sur 18. chariots attelés chacun de huit Chevaux, & escortés par un Détachement d'Infanterie, arriva le 11. Juillet en cette Ville, & fut d'abord placé dans un lieu souterrain du Château. Ce jour-là le Fourier de la Cour partit pour aller à *Vinhause*  
faire

faire les dispositions nécessaires pour le passage du Roi de Suede dans ce Pays : il prit avec lui un Trompette pour informer les Ministres d'Etat du débarquement de S. M. Suedoise, d'abord que le Courier qui en porteroit la nouvelle à *Cassel*, seroit passé à *Vinsen*, & les Seigneurs Commissaires du Roi de la Grande Bretagne, qui devoient recevoir ce Monarque dans son passage, se tenoient pour lors prêts à partir d'abord qu'on auroit reçu avis du lieu où il auroit mis pied à terre : On aprit le 27. que ce fut à *Warnemunde*, lieu situé sur la Côte du Duché de *Mecklembourg*, n'ayant été qu'environ 8. heures en mer depuis son embarquement qui se fit à *Ysted* le 25. de grand matin ; que S. M. Suedoise passa la nuit à *Warnemunde* ; que le 26. sur le midi étant arrivée à *Rostock*, où Mr. Haus, l'un des Commissaires Subdelegués, la traita très splendidement à diner, Elle reçut d'abord les complimens des Subdelegués de la Commission Imperiale dans le Duché de *Mecklembourg*, qui font leur résidence en cette Ville, ensuite du Magistrat en Corps, du Clergé & de l'Université ; que le lendemain Elle se rendit à *Kraak*, Maison de Chasse du Duc Charles-Leopold de Mecklembourg ; le 28. à *Dannenberg*, sur la fromiere de cet Electorat d'*Hannover*, où Mr. Fabrice Conseiller Privé l'attendoit pour la complimenter de la part du Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur, & la conduire aussi par cet Etat ; que le lendemain S. M. alla coucher à *Hermansbourg*, diner le jour suivant à *Vinsen* ; & qu'Elle arriva sur les 7. heures du soir à *Neustatt*, où on lui avoit préparé dans le Château un souper magnifique : Mrs. de Hardenberg & Fabrice, Conseillers Privés, de Campen, General-Major, & le Brigadier Pontpietin, tous quatre au service de la Serenissime Maison Electorale d'*Hannover*, eurent  
l'honneur

l'honneur de souper avec ce Monarque, qui fait état d'arriver à *Cassel* le 11. Août.

X. *Cassel*. Le Prince Guillaume, frere puîné du Roy de Suede, le Major-General Sutton, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, & plusieurs autres personnes de distinction, partirent de cette Ville le 29. Juillet pour aller au devant de S. M. Suedoise jusqu'à *Rintelen*, qui est une des Places frontieres de ce Landgraviat; & le 2. Août le Prince Maximilien, l'un des autres freres de ce Monarque, qui est revenu ici de la Cour de *Vienne*, partit aussi pour aller à sa rencontre. Tout est prêt pour faire à S. M. une reception magnifique; nous en donnerons le détail le mois prochain, & de tout ce qui y aura été observé.

XI. *Cologne*. Le 16. Juillet le Grand Chapitre proceda à l'Élection d'un nouveau Doyen de l'Église Métropolitaine, en la place du Comte Jean-Frederic de Manderscheid-Blankenheim; & le choix étant tombé sur le Comte Ferdinand de Hohenzollern qui en étoit Sous Doyen, il fut d'abord proclamé en cette qualité avec les cérémonies ordinaires: le *Te Deum* fut ensuite chanté là-dessus au son des Cloches, & au bruit de plusieurs pieces de Canon placées devant l'Église; de grandes illuminations brilloient aussi le soir par toute la Ville, & l'on fit pareillement couler du vin au peuple. On publia le 22. en cette Ville un ordre de l'Électeur, par lequel il est enjoint en des termes convenables de faire une Collecte generale dans toute l'étendue de cet Electorat, pour employer les deniers qui en proviendront, à la construction d'une Église Paroissiale dans le Diocese d'*Osnabruck*.

XII. *Francofort*. On aprend de cette Ville que le Duc Regnant de *Wirtemberg* s'est reconcilié avec la Duchesse son Epouse, qui est une Princesse de l'illustre

Illustre Maison de Bade - Dourlach ; que ses Sujets ont fait de grandes réjouiſſances à cette occasion ; que Leurs Alteſſes Sereniſſimes avoient pris pendant un tems les Eaux minérales à *Deinach*, & qu'elles étoient de là retournées à *Louisbourg*, où le Comte de *Kufftein*, arrivé depuis peu de *Vienne* à la Cour Palatine, se rendit sur la fin de Juillet, pour faire au Duc de *Wirtemberg* de certaines propositions de la part de l'Empereur, concernant le dernier Traité conclu à *Vienne* entre S. M. I. & le Roi de la Grande-Bretagne.

XIII. *Bareith*. Un Exprés dépêché de *Wunziedel*, l'une des principales Villes de cette Principauté, apporta ici le 29. Juillet la triste nouvelle que toute la Ville avoit été réduite en cendres en moins de deux heures, sans que les Habitans eussent eu le tems de sauver leurs effets ; que le feu avoit commencé à la maison d'un Tailleur, d'où il s'étoit d'abord communiqué avec rapidité aux maisons voisines ; que 12. personnes avoient eu le malheur de péir dans les flammes, & que le nombre de blessés étoit fort grand : Le Margrave de *Bareith* pour consoler par sa présence les pauvres Habitans de cette infortunée Ville, qui sont réduits à la dernière misère, s'y étant transporté le lendemain, ordonna d'abord d'y faire venir plusieurs Chariots chargés de pain & autres provisions ; & S. A. S. a fait de plus toutes les dispositions nécessaires pour leur soulagement.

XIV. *Turquie. Constantinople*. Il paroît en cette Ville en Langue Arabe des copies des Lettres Patentes que le Grand Seigneur a accordées au nouveau Patriarche des Grecs, par lesquelles Sa Hauteſſe l'a revêtu d'un pouvoir presque sans bornes sur ceux de sa Communion ; & l'on n'a pas encore appris en quel lieu s'est retiré le Patriarche *Jeremie*, qui  
avoit

avoit tenté de faire rentrer cette Nation dans le sein de l'Eglise Romaine , comme nous le dîmes le mois dernier. On ne parle presque plus de la victoire remportée par les Turcs sur les Persans , dont on a d'abord fait grand bruit par des relations qui en ont été envoyées partout : ce qui donne lieu de croire qu'elle est beaucoup moins considérable qu'on ne l'avoit débité , & qu'il y a beaucoup à retrancher de ce qui est porté là-dessus à la page 142. de notre Journal du mois passé : Quoiqu'il en soit , on assure que la résolution a été prise dans un Divan de continuer la guerre avec vigueur contre le Sophi de Perse , & d'envoyer pour cet effet un nouveau renfort de Troupes au Bacha de *Babylone* , qui commande en Chef dans ces quartiers-là. On dit à présent que le Mufti déposé a été secrètement jetté dans la mer , & que le Capitaine Bacha Giannum-Coggia , qui a été mis à bord d'une Galere , sous prétexte d'être envoyé en exil à *Retimo* , a eu le même sort : Cet Amiral , dont le grand Armement Naval qu'il avoit fait , avoit , pour ainsi dire , allarmé toute l'Europe , n'est cependant accusé d'aucune malversation , & l'on n'impute le sujet de sa disgrâce qu'à ce qu'il a trop souvent visité les Vaisseaux de guerre , dont la Flotte qu'il devoit commander étoit composée ; mais on pourroit plutôt s'imaginer qu'elle vient d'une haine particulière qu'avoit contre lui le Grand Vizir ; & que le Mufti n'a été déposé que pour n'avoir pas voulu se conformer aveuglément aux ordres du Grand Seigneur. Le peuple à la vérité ne se remue plus dans cette Capitale ; mais il paroît fort mécontent , non seulement de la cherté des vivres , mais aussi des exécutions qui se font encore tous les jours.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.*

I. **S**uede. Stockholm. Le 28. Juin, jour fixé pour la clôture de la Diette generale des Etats du Royaume, un Héraut d'Armes la publia dans les principales ruës de cette Capitale au son des Trompettes, & au bruit des Timbales : Le Roi ayant la Couronne sur la tête & le Sceptre en main, accompagné de tous les Senateurs & autres personnes de distinction, se rendit le premier Juillet à l'Assemblée des Etats, qui s'étoient rassemblés ce jour-là, & alla ensuite processionnellement avec eux à l'Eglise Cathedrale de *St. Nicolas* assister au Service Divin, comme cela s'étoit pratiqué le premier Février dernier à l'ouverture de la Diette ; après quoi S. M. retourna au Palais Royal avec les mêmes cérémonies.

II. Les Etats avant de se séparer ont indiqué une nouvelle Diette generale pour le 15. Janvier de l'année 1735. : ils ont aussi résolu d'accorder aux P. Ref. le libre exercice de leur Religion, sous de certaines conditions ; & ont depuis fait remercier par une Députation solennelle le Comte de Cronhielm du soin qu'il a eu de perfectionner le nouveau Code, qui a eu leur approbation unanime, en lui faisant present d'une chaine & d'une médaille d'or. La plupart des Députés sont déjà retournés dans leurs Villes & Provinces ; mais il en est resté ici quelques uns, avec un plein pouvoir d'examiner les Articles du résultat de leur Assemblée, qui doivent être

être mis sous presse, pour être publiés ensuite, & ces derniers sont actuellement occupés à cet examen.

III. Le Roi alla le 9. à *Wichtby* à 2. lieues de cette Capitale, audevant de la Duchesse Doüaïrië de Mecklembourg sa sœur, & après y avoir diné à bord du Yacht Royal, Sa Maj. amena ici cette Princesse, qui fut reçûë par la Reine avec de grandes marques de tendresse & d'estime. Le 17. on celebra avec pompe à la Cour le jour dont la Reine porte le nom : il y eut là-dessus grand Bal au Palais Royal ; & sur les 11. heures du soir le Roi partit pour *Nsted* dans la *Scanie*, afin de se rendre par terre à *Cassel* : il avoit élevé auparavant le Comte de Fersen, Lieutenant-General de ses Armées, à la Dignité de Président du Tribunal Royal ; & Mr. Stahl, Major General, a été du nombre de ceux qui ont été faits Barons du Royaume. Immédiatement après le départ de ce Monarque, la Reine prit l'administration de la Régence : Elle assiste depuis à toutes les Assemblées du Sénat ; cependant S. M. va souvent se promener en Carosse hors la Ville avec la Duchesse Doüaïrië de Mecklembourg, & ses principales Dames.

IV. *Dannemarc. Copenhague.* Le Roi accompagné de la Reine son Epouse, & suivi d'une partie de sa Cour, revint ici le 28. Juillet du *Holftein*, & en dernier lieu de l'Isle de *Falster*, où il s'étoit arrêté à faire la revûë des Troupes qui sont dans cette Isle, de même que dans les autres Places qu'il a visité, & après avoir reçu par-tout les honneurs dûs à la souveraineté. L. M. reçurent le lendemain les complimens sur leur heureux retour de la Noblesse des deux sexes, & de tous les Ministres étrangers. Le 30. il y eut Conseil Privé en présence du Roi : ce Monarque dina ensuite en public ;

blic ; l'après-midi il visita les Ecuries , & se rendit le jour suivant à *Vredensbourg* pour y passer quelque tems. La France a renouvelié pour six mois le Traité conclu en 1728. avec cette Couronne , par lequel S. M. Danoïse s'est engagée de fournir au Roi T. C. 12000. hommes de ses Troupes, moyennant de certains subsides.

V. *Hambourg*. Une Députation de cette Ville chargée de faire au Roi de Dannemarck des propositions touchant le Commerce , est revenue de *Gluckstat* , où étoit pour lors S. M. , sans avoir pû être admis à son Audience ; ce qui intrigue beaucoup la Magistrature ; & l'on n'est pas moins attentif ici à un Decret de la Chambre des Finances du même Prince , publié depuis peu au sujet de la défense du Commerce avec les Hambourgeois , & qui porte en substance , „ que comme les Officiers des Doüanes de S. Maj. Danoïse ne s'acquittoient pas de leur devoir , & laissoient entrer par connivence dans les Etats des marchandises des Négocians d'*Hambourg* , il est très-expressément enjoint à tous les Directeurs des Doüanes , de veiller à l'exécution des précédentes Ordonnances , & d'informer d'abord le Conseil des Finances des marchandises qui pourroient entrer en fraude dans les Etats de S. M. , soit que les Marchands d'*Hambourg* y soient interessés , soit qu'elles ayent été achetées dans cette Ville par des Négocians étrangers.

VI. La *Pologne* continuë d'être stérile en nouvelles ; on n'en reçoit d'autres avis , si ce n'est que le Regimentaire de la Couronne a fait marcher des Troupes du côté de l'*Ukraine Polonoïse* pour dissiper les Cosaques , qui font de continuelles courses dans cette Province ; où ils pillent depuis un certain tems , & volent impunément tout ce qu'ils trouvent

vent ; & que les Janissaires qui sont en garnison à *Philipopoli* & en diverses autres Places circonvoisines , mécontents de ce que le nouveau Grand Seigneur a rapellé les anciens Gouverneurs de ces quartiers-là , & envoyé d'autres en leurs places , se sont soulevés contre ces derniers , & en ont même massacré quelques uns.

VII. *Moscow*. On doute à present que le voyage projecté de la Czarine à *Olonitz*, *Petersbourg*, &c. ait lieu cette année , d'autant plus que les Officiers des Gardes ont fait venir à *Moscow* les équipages qu'ils avoient encote à *Petersbourg* , & que S. M. Cz. s'est renduë sur la fin de Juin dernier à *Alexeewscow* , Maison de plaisance située à 15. lieües de cette Capitale pour y faire quelque séjour & y prendre les divertissemens de la saison , d'où Elle doit venir occuper le magnifique Palais d'*Annahof* nouvellement construit ; & dont la façade du côté du Jardin a cent brassées de longueur.

VIII. Les ordres ont été envoyés à Mr. de *Weisbach* , General Velt-Maréchal des Troupes Russiennes , & qui commande en Chef dans l'*Ukraine*, de faire perfectionner incessamment les Forts qu'on commença il y a environ deux ans le long de la *Pruth* , pour mieux garantir ce Pays-là de toute insulte ; & l'on a pareillement ordonné à deux Bataillons des Gardes du Corps de *Preobrazinski*, *Simonowki* & *Ilmaelowski* de se tenir prêts à marcher au premier avertissement , vers certains endroits qui leur seroit dans peu indiqués. On ne parle plus du départ de cette Cour du Comte de *Wratislau* , Ministre de l'Empereur , ce qui fait prétumer que ce Seigneur pourroit bien y rester encore quelque tems.

IX. Sur la fin de Juin on envoya un Exprés à *Londres* , & un autre à la Cour de *Vienne* chargés de

de dépêches que l'on dit être d'importance, & qui regardent, à ce que l'on prétend, un nouveau Traité de Commerce qui est sur le tapis entre les deux Nations Ruffienne & Britannique, comme nous le dîmes à l'Article d'Angleterre du mois dernier, & suivant lequel les Droits d'Entrée & de Sortie sur toutes sortes de marchandises seroient remis sur le même pied où ils étoient sous le Regne du défunt Czar Pierre le Grand : ce qu'il y a de certain est que la bonne intelligence entre la Cour Moscovite & celle de la Grande Bretagne, qui a été un peu interrompue, paroît à présent entièrement rétablie ; & qu'on a envoyé des ordres à *Petersbourg*, *Riga*, *Archangel*, & dans tous les autres Ports de la *Russie*, de n'exiger les Droits des Vaisseaux Anglois & Hollandois que sur le pied dont on vient de parler.

X. Un Officier arrivé ici de *Derbent* a communiqué à la Cour que le Baron de Schaffiroff, Ministre de Sa Maj. Cz. auprès du Sophi de Perse, avoit fait sçavoir au General Lewaschow, que ce Prince étoit parti d'*Isphahan* à l'improviste avec 300. hommes de Cavalerie, pour aller se mettre à la tête de son Armée près de *Tauris*, sur l'avis que le General qui la commandoit, avoit perdu quelques milliers d'hommes dans un sanglant combat qu'il avoit eu avec les Turcs près d'*Erivan* ; que les ordres avoient été en même-tems expédiés pour faire défiler du côté de *Tauris* toutes les Troupes dont on pouvoit se passer dans les Provinces, pour être en état de combattre de nouveau les Ottomans, avant qu'ils eussent reçu un secours de 40000. hommes qu'ils attendoient ; que le Sophi avoit cependant envoyé ordre de faire camper son Infanterie sous le Canon de *Tauris*, & d'envoyer la Cavalerie dans le Pays ennemi pour y ruiner tout ce qui s'y

trouveroit ; & que l'on espettoit à *Ispahan* que cette expédition réussiroit , d'autant plus que la Cavalerie Turque étoit très-mal montée.

On apprend aussi de *Constantinople* que la grande Flotte qui a causé de l'ombrage à presque toutes les Puissances de la Chrétienté , a fait voile ; mais que les Vaisseaux qui la composent ne sont destinés qu'à échanger les Garnisons des Isles de l'*Archipel* & de la *Morée* , & au transport de quelques Troupes pour faire diversion aux Persans ; & que le Grand Vizit a donné des assurances positives à l'Ambassadeur de *Venise* & au Résident de l'Empereur , que l'équipement de cet Armement Naval n'avoit pas eu d'autre but : Sa Hautesse persistant dans la résolution de vivre en paix avec tous les Princes Chrétiens.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE , en HOLLANDE , & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.*

I. **H***Amptoncourt*. La conjoncture des affaires présentes , & la marche de quelques Troupes de France du côté de *Dunkerque* , occasionnèrent le 13. Juillet dernier un grand Conseil qui s'est tenu en présence Roi , & composé entr'autres du Lord Cobham , de divers autres Officiers Généraux , de Mylord Chancelier , du Chevalier Robert Walpole , & du Lord Torrington qui avoient été mandés ici pour cet effet : il y fut résolu de proroger le Parlement qui devoit se rassembler le 7. Août , jusqu'au 7. du mois de Septembre ; d'avoir sur le *quivre* un Corps considérable de Troupes dans le Comté

Comté de Kent ; & l'on envoya à ce sujet ordre à plusieurs Regimens de Cavalerie , de Dragons & d'Infanterie , de se mettre en marche de ce côté-là , & à quelques autres de se tenir prêts à les suivre au premier avertissement ; les Officiers qui avoient des congés d'absence reçurent aussi ordre de se rendre au plutôt à leurs postes ; & l'on avoit pareillement dépêché un Exprés au Duc d'Argyle en Ecosse , pour le faire venir incessamment à la Cour. Ces mouvemens avoient d'abord donné matiere à diverses spéculations , & l'on étoit dans une especie d'appréhension qu'il ne se fût élevé tout-à-coup quelque broüillerie qui pourroit , peut-être , avoir de fâcheuses suites ; mais deux jours après on fut rassuré par l'arrivée d'un Courier envoyé ici de Paris par le Comte de Waldegrave , avec des dépêches dont le contenu portoit en substance ; „ que Son Exc. „ ayant fait des représentations à la Cour de France „ sur un gros Corps de Troupes de cette Couronne „ qu'on disoit s'être assemblé aux environs de *Dunkerque* , elle avoit paru fort surprise d'une telle „ nouvelle ; que le Cardinal de Fleuri l'avoit assuré „ que les Troupes qu'on avoit vû du côté „ de cette Place ne composoient en tout que trois „ Bataillons destinés à en augmenter la Garnison ; „ & que le Roi n'avoit jamais eu dessein de troubler la tranquillité qui subsiste entre les deux „ Couronnes. Sur quoi les ordres donnés pour la marche des Troupes furent revoqués , ces Troupes même contremandées ; & le Lord Cobham , qui devoit en avoir le Commandement en chef , est parti depuis pour aller faire un tour à la Maison de campagne.

II. Mr. Gassaldi, Secretaire de la Republique de Genes vint le 16. faire des plaintes à la Cour contre plusieurs Maîtres de Vaisseaux Anglois qui ont

fourni aux Rebelles de l'Isle de *Corse* des armes & autres munitions de guerre, au mépris de la Proclamation du Roy, publiée par ordre de S. M. le 23. du mois précédent, (elle se trouve interée dans notre dernier Journal) & il insista à ce que les Infraçteurs de cette Proclamation fussent punis selon la rigueur des Loix. Ce jour-là le Chevalier Guillaume Younge Recorder de *Tiverton*, dans le Comté de *Devon*, avoit présenté le matin une Adresse à S. M. au nom du Lord Maire, des Bourgeois Assistans & du Clergé de cette Ville, pour la remercier de la somme de 10000. livres sterl. qu'Elle a eu la generosité de faire distribuer aux pauvres Habitans ruinés par l'incendie qui y arriva au commencement de Juin.

III. Le 23. Mr. Pointz, qui a été l'un des Ambassadeurs Plénipotentiaires du Roy au dernier Congrès de *Soissons*, prit possession de la Charge de Gouverneur du Duc de Cumberland, qui lui a été conférée avec 1000. livres sterl. d'apointemens par an. Le Chevalier Charles Wager, qui n'étoit que Vice-Amiral de l'Escadre-Rouge, avoit été déclaré le 21. précédent Amiral de l'Escadre bleue de la Flotte du Roy ; & l'on apprend qu'il partit ce jour-là des Dunes avec 6. Vaisseaux de guerre pour aller joindre le gros de son Escadre à *Portsmouth*, où la Cour avoit envoyé la veille la Commission & les autres dépêches du Brigadier General Clayton, qui a le commandement en Chef des Troupes qui s'embarqueront à bord de cette Flotte. Comme Sa Majesté a déclaré depuis peu qu'Elle ira au mois d'Août faire un tour jusqu'à *York*, la Reine & toute la Famille Royale iront passer tout ce tems-là à *Richmond*.

IV. *Londres*. Le Duc de Warton, dont nous annonçâmes la mort le mois dernier, ayant laissé

son Testament entre les mains d'un Seigneur qui est en cette Ville, il fut ouvert le 8. Juillet : on y trouva qu'il laissoit à la Duchesse sa Doüairiere 10000. livres sterling en argent comptant, ou 1200. livres sterling de revenu par an, à son choix ; qu'il ordonnoit aussi que toutes les dettes fussent payées ; & que le reste de ses Biens, qu'on fait monter à environ 50000. livres sterling, fût partagé entre le Comte d'Orrery, le Chevalier Baronnet Mulgrave, & Mr. Charles César, qu'il a nommé ses Exécuteurs Testamentaires ; mais comme tous ces Biens ont été confisqués au profit du Roy par la proscription de ce défunt Seigneur, qui a suivi le parti du Chevalier de St. George, on assure que S. M. les a accordés à ses deux sœurs, qui sont Milady Lucie, & Milady Holt Warton.

V. Le 12. l'Amiral Wager partit de cette Ville pour aller s'embarquer dans la Baye de *Nore*, à bord d'un Vaisseau de guerre, qui doit le conduire à *Portsmouth*, où il prendra le commandement de l'Escadre qui doit faire voile vers les Côtes d'*Andalousie* : cet Amiral a emporté avec lui une grande quantité de fusils, de pistolets & de couteaux de chasse pour en faire des présens : Les Régimens des Brigadiers Clayton, Kirk, & Jones, qui sont actuellement en garnison à *Gibraltar*, doivent s'embarquer sur cette Escadre lorsqu'elle y sera arrivée, afin d'introduire l'Infant d'Espagne en *Italie*, avec 6000. hommes de Troupes du Roy Catholique. L'Amitauré mit ce jour-là en commission cinq Vaisseaux de guerre, destinés à renforcer l'Escadre de l'Amiral Wager, & quelques autres pour être Garde-Côtes, chacun de 150. hommes d'Equipage, entre lesquels on compte le *Chêne-Royal*, le *Sussex*, & le *Capitaine* qui sont du troisième rang & de 70. pièces de Canon.

VI. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont reçu avis que deux de leurs Vaisseaux, sçavoir, le *Devonshire* & le *Prince Auguste*, sont arrivés à *Shoreham* & le *Montague* aux *Dunes*, revenans de *Bencolen*; que les deux premiers étoient partis de la *Côine* le 24. Janvier, & de *Ste. Helene* le 20. Avril dernier, de compagnie avec le *Fordwich* & le *Craggs*, qui arriverent aussi à *Darmouth* le 14. richement chargés. Ces mêmes Directeurs résolurent dans leur Assemblée du 17. de prendre à leur service 15. Vaisseaux qui porteront environ 6700. tonneaux, dont 4. iront à la *Chine*, & le reste à *Bombay*, *Mocha*, *Ste. Helene*, *Bencolen*, &c. & sur la fin du même mois la nouvelle leur fut apportée que le *St. Michel* & le *Rudge*, Vaisseaux commandés l'un par le Capitaine *Asburnham*, & l'autre par le Capitaine *Williams*, étoient aussi arrivés aux *Dunes* revenans de la Riviere de la *Plate*, d'où ils étoient partis le 8. Mai; qu'ils avoient à bord, chacun 40000. pièces de huit en argent comptant, environ 1564. peaux, beaucoup de Suif &c. que les Capitaines de ces Bâtimens raportoient, qu'ils avoient laissé à *Buenos-Ayres* les Vaisseaux de Registre Espagnols, qui devoient mettre à la voile pour *Cadix* au mois de Juin; que l'*Assento* monté par le Capitaine *Goldsbrough*, qui avoit transporté à *Buenos-Ayres* les Facteurs de la Compagnie du *Sud*, devoit en partir pour *Londres* environ 15. jours après le départ du *St. Michel* & de *Rudge*; & que les Vaisseaux la *Bonnette* & le *Laurence*, commandés par les Capitaines *West* & *Dumaretque*, y étoient au contraire arrivés de la Côte d'*Afrique*, avec des Negres pour le compte de ladite Compagnie.

VII. On apprend de *Portsmouth*, par des Lettres datées du 23. que l'Amiral *Wager* y arriva des  
*Dunes*

Dunes le 19. précédent, que son Escadre étoit alors composée de 16. Vaisseaux, sçavoir, un de 90. pièces de Canon, 2. de 80., 5. de 70., 4. de 60., un de 50., 2. de 40. & un de 20. Canons; & que le *Phenix*, Vaisseau commandé par le Capitaine Brown en avoit fait voile le 20. avec des provisions pour *Gibraltar*. Comme cet Amiral va, dit-on, directement au Détroit, & qu'il a été rencontré avec sa flotte devant le Port de *Plymouth*, & ensuite à la hauteur de *Falmouth*, continuant sa route avec un vent de *Sud-Est*; on pourra être en état le mois prochain de faire part au Public de son arrivée à *Gibraltar*, & si l'embarquement se fera fait du détachement de la Garnison de cette Place pour servir à l'expédition d'*Italie*.

VIII. Six Vaisseaux furent malheureusement réduits en cendres le 30. près de *Rotherhitb*: Ce funeste accident fut causé par l'inadvertance d'un garçon qui faisoit bouillir ce jour-là du *Goudron* dans la grande Chaloupe de la *Charmante-Marie*, commandé par le Capitaine Belle, & chargé pour la *Caroline*: Le feu qui prit aux aubans de ce Vaisseau, se communiqua d'abord à cinq autres avec tant de rapidité, qu'on n'en put rien échaper; outre cette perte, il y eut encore plusieurs Bâtimens endommagés, & entr'autres un Vaisseau neuf lancé depuis peu à l'eau, & chargé pour les Indes Occidentales.

IX. Un Messager d'Etat arrivé le 2. Août à *Londres*, venant de la Cour de *Vienne* par *La Haye*, étoit chargé du nouveau Traité signé le 22. Juillet dernier entre l'Empereur, le Roy de la Grande-Bretagne, & le Roy d'Espagne, pour l'Introduction immédiate en *Italie* de 6000. Espagnols; & ce Messager l'étant d'abord allé porter à la Cour, on a été informé qu'il s'étoit tenu là-dessus à *Hampton-*

*court* un grand Conseil en présence du Roy, & que ce jour la S. M. avoit fait présent de 300. livres sterling au Sr. Monnier Ecuyer du Comre de Kinnoul, Ambassadeur de cette Couronne à *Constantinople*, qui avoit apporté des Lettres du Grand Seigneur & du Grand Vizir, notifians à Sa Majesté l'avene ment de sa Hauteſſe au Trône, & qui se dispoſoit alors à partir incessamment avec les réponses du Roy, & de nouvelles instructions pour le Comte de Kinnoul.

X. *Hollande*. Le 15. Juillet l'*Amsterdam* & le *Westerdyshorn*, Vaisseaux pour le compte de la Chambre d'*Amsterdam*, arriverent au Texel avec le *Cornelia* pour celui de la Chambre de *Horn*; le *Keetel* arriva aussi le même jour à *Goeree*, pour le compte de celle de Rotterdam, tous quatre richement chargés, & partis de *Batavia* au mois d'Octobre dernier de compagnie avec six autres, & du Cap de *Bonne Esperance* le 26. Fevrier. Quelques jours après on reçut l'agréable nouvelle que le reste des Vaisseaux qu'on attendoit encore des *Indes*, étoit aussi heureusement arrivé dans les différens Ports de ces Provinces, & qu'ils avoient pareillement de riches cargaisons sur leurs bords.

Les Seigneurs Erats Generaux ont ordonné depuis peu une Collecte en faveur des Vaudois du *Piémont*, qui ont été obligés de quitter leur Patrie pour cause de Religion; cette Collecte se fera de maison en maison dans plusieurs Villes, Bourgs, & Villages; & les Lettres circulaires ont déjà été expédiées pour cet effet: L. H. P. ont aussi résolu de féliciter par écrit le nouveau Grand Seigneur sur son avene ment au Trône, Sa Hauteſſe le leur ayant notifié par une Lettre conçue en des termes fort gracieux. Le 3. Août le Prince de Nassau Orange, Stadhouder de *Guedre*, arriva à *La Haye*; S. A.  
alla

alla le lendemain en personne donner part de son arrivée aux Présidens des trois Colléges de la Généralité, & elle fut ensuite complimentée à son tour de leur part par les mêmes Présidens, qui se rendirent chez ce Prince chacun séparément.

XI. *Pays Bas. Bruxelles.* Le 17. Juillet fête du St. Sacrement des miracles, la Serenissime Archiduchesse Gouvernante assista à la Procession solennelle qui se fait tous les ans à cette occasion, & qui étoit composée du Clergé séculier & régulier, des Corps de Métiers, de cinq Compagnies de Bourgeois, du Souverain Conseil de Brabant, du Conseil des Finances &c. Les Hosties percées par les Juifs étoient portées par l'Evêque d'*Anvers*: S. A. Ser. suivoit la Procession avec une bougie allumée dans la main: après Elle alloient le Comte de Visconti & toutes les Dames de la Cour; la marche étoit fermée par une foule extraordinaire de personnes de toute condition, & par un Corps de Grenadiers tambour battant: toute la Garnison étoit aussi sous les armes, & l'on fit une triple décharge du Canon & de la Mousqueterie. Le Duc de Lorraine ayant vû passer cette Procession d'un Balcon de l'Hôtel du Duc d'Ursel, fut traité ce jour-là très-splendidement à dîner par ce Seigneur; & assista le lendemain de même que le 20. à deux grandes parties de chasse du Cerf que lui donna aux environs de cette Ville la Ser. Archiduchesse.

XII. Il n'y a sorte de divertissemens & de fêtes dont ce Prince n'ait été regalé par la principale Noblesse de cette Ville pendant le séjour de près de trois mois qu'il y a fait. Le 23. il en partit pour aller visiter *Namur*, & ensuite diverses autres Villes de ces *Pays-Bas*, gardant toujours l'*incognito* sous le nom de Comte de Blamont: on avoit préparé ici pour cet effet 45. Chevaux de relais; le Duc d'Ursel, Gouverneur

verneur de la Province de *Namur* , avoit aussi reçu ordre d'aller incessamment à son Gouvernement , pour y recevoir S. A. R. ; tous les Officiers des Places devoient pareillement se trouver à leurs Garnisons , & il avoit été ordonné à tous les Gouverneurs des Villes de la Barrière , de lui rendre tous les honneurs dûs à son rang.

XIII. Le Comte de Vehlen , Gouverneur d'*Ath* , est revenu d'*Aix la Chapelle* en cette Ville , accompagné de la Comtesse Bernardine de Limbourg Styrum Ghemen sa nièce , fille du feu Velt-Maréchal des Armées de l'Empereur : Cette Demoiselle qui est Chanoinesse de *Mons* , a été nommée par la Ser. Archiduchesse sa Dame d'honneur , en la place de la jeune Comtesse d'Hulefeld , qui est morte des blessures qu'elle reçut lors de l'incendie du Palais Royal. Mr. l'Auditeur Montalto est chargé ici des affaires de la Cour de *Rome* depuis le départ de Mr. Spinelli , qui y a résidé en qualité d'Internonce du Pape. On assure que les conférences tenues pendant un fort long-tems à *Louvain* entre les Deputés du Brabant & ceux de l'Evêque de Liege , se sont terminées instructueusement ; & que ce Prince a écrit là-dessus une Lettre à l'Archiduchesse Gouvernante.

XIV. *Namur*. Le General Coliar , Commandant de la Ville & du Château , accompagné d'un grand nombre d'Officiers militaires , fit voir le 24. Juillet au Duc de Lorraine , arrivé ici la veille , toutes les Fortifications de cette Place , & Mr. Marlet Ingénieur lui en expliqua les qualités & la nature , selon l'ordre qu'il en avoit reçu. Le lendemain ce Prince eut le plaisir de voir un combat sur des échasses entre deux Compagnies de Bourgeois : Les Batteliers sur la *Sambre* lui donnerent aussi entre le pont de cette Riviere & le Moulin du Roi , le divertissement d'arracher la tête à une Anguille , &  
de

de jouter de la lance ; & le 26. de grand matin S. A. R. partit pour *Charleroi* , où l'on avoit retenu les eaux de la *Sambre* pour former une inondation : Elle arriva le 28. à *Mons* : où le Duc d'Artemberg , qui en est Gouverneur & Grand Baillif , la reçut hors la Ville , accompagné de la principale Noblesse , & des Hauts-Officiers de la Garnison ; & lui en ayant fait voir la plûpart des Fortifications , il la conduisit le 31. au terrain où se donna la fameuse Bataille de *Malplaquet* en 1709. avec tous les Seigneurs qui accompagnoient ce Prince , qui étoient le Comte de Neipperg , General de Bataille , & Gouverneur Provisionel de la Ville & Province de *Luxembourg* , le Baron d'Ourches , le Prince de Hornes , les Comtes de Königseck , Kuffstein & Welleg , le Chevalier de Dam , diverses autres personnes de distinction , & 2. Ingénieurs qui étoient munis d'un plan exact de lad. Bataille. Le soir , au retour du Duc de Lorraine chez le Duc d'Artemberg , ce Seigneur lui donna le divertissement d'un grand Bal , où toutes les personnes masquées furent admises ; & le Magistrat lui donna aussi le 3. Août une de ces fêtes à l'Hôtel de Ville dont toute la façade étoit illuminée. Le 5. S. A. R. partit pour *Ath* , où elle se tenoit encore le 9. : Le Marquis de Litta , Chevalier de Malthe & Lieutenant-Colonel de Dragons , qui l'y reçut en l'absence du Comte de Vehlen , Gouverneur de cette Place , la traite journellement , & lui donne toutes sortes de divertissemens de la part de ce General. On faisoit pour lors de grands préparatifs dans toutes les principales Villes de *Flandres* , que ce Prince avoit dessein de visiter ; & l'on ne peut exprimer combien il s'est attiré l'affection de tous les Habitans de celles qu'il a déjà visitées , par sa générosité , son grand génie , & les autres belles qualités dont il est doué.

XV. *Altenbieffen*. Le Cardinal de Schonborn, Evêque & Prince de *Spir*, Coadjuteur de *Constance*, &c. étant parti le 10. Juillet de sa résidence ordinaire de *Bruchsal*, arriva le 21. avec une partie de la Cour à sa grande Commanderie de *Vieuxionès*, ou autrement *Altenbieffen*, située à deux lieues de *Maëstricht*, où la plûpart de ses Gardes du Corps à cheval & de ses équipages avoit passé la veille : Son Eminence, pour éviter tout ceremonial, & les honneurs que la Garnison de cette derniere Ville s'étoit préparée de lui rendre, alla passer la *Meuse* une lieuë plus bas, comme elle se l'étoit propolée, & fut reçûë à son Palais par les Commandeurs, le Maréchal & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique aux *Pays-Bas*, qui s'étoient rendus à *Vieuxionès*, pour faire la Cour à leur grand Commandeur, & lui témoigner la joye qu'ils avoient de le revoir dans ces Pays après une absence de plusieurs années : ils eurent ensuite l'honneur de remercier Son Emin. des bontés qu'elle a eu de laisser pendant tout ce tems-là la plus grande partie de ses revenus pour acquitter les dettes du Bailliage de *Vieuxionès*, pour rétablir les Commanderies qui avoient besoin de l'être, & pour embellir les autres. L'opinion commune est que ce Prince a dessein de passer tout l'hiver dans cette Province, ayant amené avec lui la plûpart des Officiers & Domestiques de sa Maison, presque tous ses bagages, 9. Carosses à six Chevaux chacun, quinze Chevaux de main d'une beauté singuliere, & 60. foudres de vin qui étoient escortés par un Détachement de 30. hommes de ses Grenadiers Gardes à pied.

ARTICLE VIII.

*Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.*

I. **N**aissances. L'Épouse de l'Évêque de *Saint Asaph* en Angleterre, & la Comtesse de *Winchelsea*, accoucherent chacune d'une fille, l'une le 18. Juillet, & l'autre le lendemain.

Madame *Trubetzkoi*, Épouse du Major des Gardes de la Czarine, est accouchée d'un fils à *Moscow*, dont cette Souveraine a été Maraine.

II. *Mariages*. Mr. *George Fox* épousa le 24. Juillet à *Londres* Mademoiselle *Henriette Benson*, fille & héritière du feu Lord *Bingley*, qui est un parti de cent mille livres sterling.

*Loüis-Ferdinand-Joseph de Claris-Valincourt*, Marquis de *Laverne*, Comte & Baron de *Clairmont*, immédiat d'*Argenteau*, *Hermalle*, & du *St. Empire*. Seigneur de *Monteleon*, &c. Chambellan de Sa Maj. Imp. & Cath., Grand Bailly de la Ville & Pays de *Tenremonde*, épousa le 26. à *Siegen* *Marie-Anne* Comtesse du *Saint Empire Romain d'Hohenlohe-Bartenstein*, Chanoinesse de *Thorn* : Les Nôces de cet illustre couple se celebrent avec beaucoup de magnificence chez le Prince Catholique de *Nassau-Siegen*, Beaufrere de l'Épouse, à l'intervention de Leurs Alteſſes Serenissimes les Princes *François & Emanuel de Nassau*, les Princesses *Leopoldine de Nassau*, née Comtesse d'*Hohenloe*, & *Jean-Baptiste* ; de la Princesse d'*Hohenloe-Bartenstein*, née Landgrave d'*Hesse-Hombourg*, & autres : Son Alteſſe Ser. la Princesse Douairière de *Nassau Protestante*, née  
Duchesse

Duchesse de Courlande, se trouva aussi à ces épousailles avec les Princesses ses filles. L'Époux est fils de Louis-Philippe Comte de Clairmont & d'Anne-Françoise Marquise de Laverne de Rodes. L'Épouse est fille de feu Philippe-Charles Comte du Saint Empire Romain, d'Hohenlohe-Bartenstein, Grand Juge de l'Empire, & de Sophie Princesse d'Hesse-Rheinfeldt.

Le Roy de France signa le premier Août le Contrat de Mariage du fils du Duc de Villars Brancas avec la Marquise d'O ; & Sa Maj. lui a aussi accordé le titre de Duc de Laurogeais.

Le 4. Août le Lord Anne Hamilton, frere du Duc de ce nom épousa à Londres, Mademoiselle Edwards, qui est un riche parti.

III. *Morts.* Le 8. Juillet mourut à Lisbonne Mr. Louis Houwens, Seigneur de Schoopshawen, qui avoit exercé avec beaucoup de réputation pendant 13. ans, l'Emploi de Résident des Etats Generaux auprès du Roy de Portugal.

Monsieur Vincent Gradenigo, Procureur de St. Marc, paya le 11. à Venise le même tribut à la nature dans un âge fort avancé : ce Seigneur est fort regretté d'un chacun à cause de son rare mérite, & de ses belles qualités.

Le Prince Ruspoli est mort subitement à Rome d'une attaque d'apoplexie ; & son corps a été ensuite inhumé dans le Tombeau de ses illustres ancêtres.

Dom Antoine Pereira de Lacerda, frere du Cardinal Pereira, & Gouverneur de Beja ; & Dom Ferdinand Mesquita Pinetel de Pavia, de Gama, de Barreto, & Vasconcelles, Chevalier de l'Ordre de Christ, sont tous deux morts depuis peu ; le premier à Lisbonne, âgé de 83. ans, & le second à Elvas.

Vers le milieu de ce mois la mort enleva consécutivement

attivement à *Paris*, Messire François-César de Roucy Comte de Silone; qui est mort d'apoplexie dans la 75. année de son âge; Messire Jean-François Lariget de la Faye, Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roy, Membre de l'Académie Française, & nommé ci devant par le feu Roy Louis XIV. son Envoyé Extraordinaire auprès de la République de *Genes*; & Messire Charles François-Albert Dailly, Duc de Pequigny, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie en Garnison à *Verdun*: Ce dernier qui n'étoit âgé que de 24. ans, étoit venu de *Verdun* en cette Ville, pour tâcher d'éviter la petite verolle qui y regne fortement; mais d'abord après son arrivée il fut attaqué de cette maladie, qui l'emporta peu de jours après: Il étoit fils aîné du Duc de Chaulnes; & comme il ne laisse qu'une fille unique, on croit que l'Abbé son frere pourroit bien quitter le petit collet pour hériter de ses Titres & de ses Biens.

Vers le même tems, & dans la même Ville mourut aussi Madame de Barenachea, Epouse d'un des Ambassadeurs-Plénipotentiaires du Roi d'Espagne au dernier Congrès de *Soissons*, après avoir mis au monde un enfant mort, qui étoit son premier.

Madame de Ruberseau, Epouse du Grand Senechal de *Rennes* en Bretagne, est morte depuis peu de la petite verole.

Un Payfan des environs de *Wasa* en Suede, nommé Christoffe Erikson, est mort tout récemment âgé de 120. ans & 14. jours; & l'on a remarqué que 15. jours avant qu'il n'expire, il étoit allé à pied faire ses devotions dans une Eglise située à une demie lieuë de son Hameau.

Le 18. moururent à *Londres* la Comtesse de *Warwick*, veuve en dernier lieu de Mr. Addison, Secrétaire

cretaire d'Etat, dont elle laisse une fille âgée d'environ douze ans ; & le fils unique du Lord Effingham-Howard.

Jean-Ernest de Lôwestein, Prince & Abbé de Stravelot, Evêque de *Tournay* &c. est mort à *Aix-la-Chapelle*, où il prenoit les eaux minerales.

Milady Baltimore, mere du Lord de ce nom & sœur du Comte de Hitchfield, mourut à *Londres* le 31.

Le premier Août mourut à *Paris* la Marquise de Sardens : entre divers legs pieux qu'a fait cette Dame, on en compte un de 32000. liv. à l'Hôpital de la *Charité*, où son corps a été inhumé ; un autre de 4000. livres au Couvent des Prémontrés de la *Croix Rouge*, & un pareil à la Confrerie de *St. Jean de Jerusalem*, de l'Ordre de qui elle étoit.

La Baronne de Beauvais, qui a depuis peu terminé sa carrière dans la même Ville, a laissé aussi par son Testament 2000. livres de rente annuelle, avec un collier de perles estimé 17000. liv. à Mademoiselle de Maupeou sa parente, un diamant de prix à la plus jeune sœur de cette Demoiselle ; 20000. livres argent comptant au Chevalier de Couchamp ; 6000. liv. à sa Maîtresse d'Hôtel ; 200. liv. par an à la femme de Chambre ; & 100. livres une fois pour toutes à chacun de ses Domestiques.

Mr. Achatz de Schulenburg, Lieutenant General de Cavalerie, & Colonel d'un Regiment de Dragons au service du Roi de Prusse, mourut le 2. à *Berlin* dans la 61. année de son âge.

**T A B L E**  
**D E S A R T I C L E S**  
Du mois Septemb. 1731.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	351
ARTICLE II. <i>Espagne.</i>	165
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	172
ARTICLE IV. <i>France.</i>	187
ARTICLE V. <i>Allemagne &amp; Turquie.</i>	196
ARTICLE VI. <i>Pologne &amp; Nord.</i>	207
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande &amp; Pais- Bas.</i>	212
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages &amp; Morts.</i>	223

*Extractum extensionis Privilegii Im-  
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-  
licæ Majestatis , ad sexennium.*

**E**X Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis ; omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus , serio firmiterque inhiibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , ( quem imprimendi sôli Andreæ Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est ) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum uæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditatorum fines , simili aliove caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citrà supranominati Andreæ Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium ; & insuper mulctæ quinque Marcarum auri parti fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infrascripti erant CAROLUS. ( L. S. ) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.